



FONDATION  
JEAN BOETS  
ASBL

## *Thème*

*Métiers de la construction,  
Métiers d'avenir*

**Dans ce numéro :  
Inauguration  
du Campus de Seraing Centre et de  
l'Espace Jean Boets**

Editeur responsable:  
Philibert CAYET,  
Président de la  
Fondation Jean BOETS

Rue de Montegnée, 144  
4101 JEMEPPE  
Tél: 04/233 87 61



## LES VŒUX DE LA FONDATION JEAN BOETS

Cette période de nouvel an est pour nous l'occasion d'associer à nos VOEUX toutes les personnes, entreprises et institutions qui n'ont cessé de nous témoigner leur confiance en nous apportant leur concours et les encouragements dont nous avons besoin.



Nous remercions chaleureusement nos principaux sponsors, au rang desquels se côtoient PETITES, MOYENNES et GRANDES ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, FEDERATIONS et INSTITUTIONS diverses : AGORIA WALLONIE et AGORIA LIEGE-LUXEMBOURG, l'AIDE (Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des Communes de la Province de Liège), l'AIHE (Association des Industries), l'All (Association pour l'Innovation par l'Informatique), l'AISH (Association Intercommunale de Soins Hospitaliers), l'ALE (Association Liégeoise d'Electricité), l'ALG (Association Liégeoise du Gaz), l'APRIL (Association pour la Promotion des Intercommunales Pures Liégeoises), les sociétés BALTEAU CND, CABLERIES D'EUPEN, CECOFORMA, le CECOTEPE (Centre de Coopération Technique et Pédagogique), l'entreprise CE+T (Constructions Electroniques et Télécommunications), la CHAMBRE SYNDICALE DE LA CONSTRUCTION, la CHAUMIERE EN CONDROZ, les CIMENTERIES CBR, COCKERILL SAMBRE, le COMITE PROVINCIAL DE LIEGE POUR LA PROMOTION DU TRAVAIL, la COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE, la CSC (Confédération des Syndicats Chrétiens), les sociétés EFA (Etudes Formations Applications),

ELECTRABEL, EMUREF, le syndicat et les métallurgistes FGTB, les entreprises FORCAST, GEC ALSTHOM T&D BALTEAU, GILLAM, RANDSTAD INTERLABOR, INTRADEL (Intercommunale de Traitement et des Déchets de la Province de Liège), MECAMOLD, MEISTER INTERNATIONAL, NRB (Network Research Belgium), les PHARMACIES DU PEUPLE, l'entreprise PRECICAL, la PROVINCE DE LIEGE, la REGION WALLONNE, les sociétés SCHREDER, SOUDOBEAM, SOCOLIE (Société Coopérative Liégeoise d'Electricité), SORASI (Société de Rénovation et d'Assainissement des Sites Industriels), SPE (Société Productrice d'Electricité), SPI+ (Société Promotion Initiatives), les centres de formation TECHNIFUTUR, les entreprises TECHSPACE AERO, UCA (Cuivre et Alliages), WOIT, ...

Nos remerciements vont également aux diverses AMICALES et ASSOCIATIONS D'ANCIENS ELEVES, sensibles au devenir de l'enseignement technique, activement soutenues dans leurs efforts par les ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (Secondaire / Supérieur / Promotion sociale) d'où elles sont issues.

Un grand MERCI aussi à toutes les personnalités que nous visitons et qui nous reçoivent avec infiniment d'intérêt et de compréhension. Tous les mandataires politiques, tous les représentants des milieux économiques, tous les responsables des réseaux d'enseignement que nous avons eu l'occasion de rencontrer nous apportent leur appui et leurs conseils éclairés.

Toute notre RECONNAISSANCE encore aux MEMBRES EFFECTIFS, MEMBRES SYMPATHISANTS, MEMBRES ABONNES, qui nous rejoignent, jour après jour, toujours plus nombreux !

Oui, l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE est peut-être encore victime d'a priori inexacts, mais ses amis se regroupent et unissent leurs efforts pour qu'il soit apprécié à sa juste valeur.

En effet, la reprise économique que nous connaissons aujourd'hui représente une

opportunité exceptionnelle pour rendre à l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE la place qu'il mérite. Celle d'un enseignement extrêmement riche et complet, intégrateur de savoirs, particulièrement adapté et performant pour répondre aux besoins d'une société en mouvement.

La FONDATION JEAN BOETS se réjouit du rôle essentiel qu'est appelé à jouer l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE pour le futur de notre société, de notre région, de nos jeunes. Pour elle, depuis toujours, l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE est exemplaire.

MEILLEURS VOEUX  
POUR 2001,

Le Président d'honneur,

Jean BOETS.





## COMMUNIQUE DE PRESSE

FONDATION JEAN BOETS

PANEL DE MIDI N° 18  
du Mercredi 10 mai 2000

ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS  
Rue aux Laines, 69 à 4800 Verviers

### “ METIERS DE LA CONSTRUCTION, METIERS D'AVENIR ”

Par sa grande qualification professionnelle et par sa remarquable productivité, la main-d'œuvre de notre pays constitue une richesse inégalable qu'il importe de sauvegarder. Or, il faut bien l'admettre, la désaffection des jeunes vis-à-vis de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE perdure, surtout au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel, où elle touche davantage le SECTEUR INDUSTRIEL.

Ainsi donc, au moment où nous connaissons une reprise économique, nous accusons, suivant les secteurs, une pénurie plus ou moins grave d'ouvriers, d'employés, de techniciens, de gradués et d'ingénieurs hautement qualifiés.

Dès 1991, ce constat inquiétant a motivé la FONDATION JEAN BOETS à lancer une vaste campagne de PROMOTION de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

Animée par divers responsables, diplômés et sympathisants de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, la FONDATION JEAN BOETS doit son nom à ce grand Directeur général de l'ENSEIGNEMENT de la PROVINCE de LIEGE qui, vingt ans après sa retraite, continue à défendre un enseignement qu'il a toujours servi avec autorité et compétence.

Soulignons que la FONDATION JEAN BOETS est une association sans but lucratif INTER-RESEAUX et APOLITIQUE, dont l'action s'étend sur le territoire de la PROVINCE de LIEGE.

## LES PANELS DE MIDI

Les PANELS de MIDI organisés par la FONDATION Jean BOETS regroupent des personnalités des milieux politiques, socio-économiques et enseignants, ainsi que des diplômés du technique.

Ces panels instaurent un dialogue permanent à propos de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE et sont devenus des lieux d'étude et de réflexion.

Chaque PANEL de MIDI permet de constituer un dossier de suivi, comportant une note de synthèse des échanges de vues et des documents utiles destinés à servir la PROMOTION de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

## LE PANEL DE MIDI N° 18

Intitulé " METIERS DE LA CONSTRUCTION, METIERS D'AVENIR ", le PANEL de MIDI n°18 est animé par M. Jacques RONDAL, Professeur Ordinaire à l'Université de Liège, et débute par quelques exposés introductifs :

- *Allocution d'ouverture*, par M. André GILLES, Député permanent chargé de l'Enseignement, de la Formation et de l'Informatique ;
- *Les besoins du secteur de la construction et les actions menées par le Fonds de*

- Formation de la Construction*, par M. Jacques PIETTE, Manager Régional du FFC ;
- *La qualification du personnel aux métiers de la construction : le point de vue de la fonction publique*, par Mme Danielle COUNE, Directrice Générale des Services Techniques Provinciaux ;
  - *Les actions et partenariats développés par l'Enseignement de la Province de Liège en matière de formation aux métiers de la construction*, par M. Roland BAMPS, Inspecteur de l'Enseignement de la Province de Liège ;
  - *La coordination des chantiers temporaires ou mobiles : obligations, droits et devoirs des entrepreneurs de la construction*, par M. Pierre LORENT, Administrateur Délégué du SEFMEP.

Le panel laisse alors une large part aux questions-réponses et débats, de façon à permettre à tous les participants de prendre la parole, exprimer leurs avis, échanger leurs expériences.

Faciliter les contacts ECONOMIE-ENSEIGNEMENT en offrant une occasion unique de s'informer et de se rencontrer, susciter une dynamique favorable à l'ensemble d'un secteur en valorisant les formations qui y conduisent... tels sont les enjeux du présent panel.



## PANEL DE MIDI N° 18

### La Fondation Jean Boets

est heureuse de vous recevoir  
ce mercredi 10 mai 2000  
dans les locaux de l'Internat  
de l'Ecole Polytechnique de Verviers



*De gauche à droite :*

*M. Philibert CAYET, Président de la Fondation Joan Boets*

*M. Roland BAMPS, Inspecteur de l'Enseignement de la Province de Liège*

*M. Pierre LORENT, Administrateur Délégué du SEFMEP*

*M. André GILLES, Député permanent, Président de l'Association Liégeoise d'Electricité*

*M. Jacques RONDAL, Professeur Ordinaire à l'Université de Liège*

*M. Jacques PIETTE, Manager Régional du FFC*

*Mme Danielle COUNE, Directrice Générale des Services Techniques Provinciaux*

*M. Ivan FAGNANT, Directeur général de l'Enseignement de la Province de Liège*



**FONDATION JEAN BOETS**

**Panel de Midi n°18  
du mercredi 10 mai 2000**

**METIERS DE LA CONSTRUCTION,  
METIERS D'AVENIR**

**en collaboration avec le Comité Provincial de Liège  
pour la Promotion du Travail**





*Vues générales des participants*



**FONDATION JEAN BOETS**

**PANEL DE MIDI N° 18  
du Mercredi 10 mai 2000**

**“ METIERS DE LA CONSTRUCTION,  
METIERS D’AVENIR ”**

**COMPTE RENDU**



## LES EXPOSES

**Allocution d'accueil, par M. Philibert CAYET,  
Président de la Fondation Jean Boets**

Mesdames,  
Messieurs,

Bienvenue au 18ème Panel de Midi organisé par la Fondation Jean Boets, du nom du Directeur Général Honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Monsieur Jean BOETS. Empêché pour raison de santé, M. BOETS est vraiment désolé de ne pouvoir être avec nous ce jour.

Une pensée aussi pour M. Eugène DUVIVIER, notre regretté Trésorier, dont le dévouement pour la promotion de l'enseignement technique fut toujours sans faille.



Le thème du jour, " METIERS DE LA CONSTRUCTION, METIERS D'AVENIR ", se devait d'être abordé.

Il y a déjà longtemps que les responsables du secteur de la construction alertent les médias sur les difficultés qu'ils éprouvent à trouver la main-d'œuvre recherchée.

Le recul récemment enregistré quant aux emplois non-qualifiés du secteur ne contredit aucunement une tendance que relayait, il y a peu, M. Michel REENAERS, Président du Fonds de Formation professionnelle de la Construction de Liège, à la faveur de la journée " Un métier, un jour " au Tunnel de Cointe. Ce jour-là, il interpellait M. Michel DAERDEN, alors Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur le fait que le secteur de la construction recensait 15.000 postes de travail sans titulaires.

Ce 4 mai dernier à Huy, à l'occasion de la manifestation "Eveil aux métiers de la construction", M. REENAERS a souhaité, une fois encore, sensibiliser les jeunes terminant leur sixième année primaire et leurs parents au fait que le marché du travail n'est pas uniquement celui d'une supposée élite intellectuelle, mais concerne aussi les jeunes formés à des métiers manuels. Il s'est insurgé contre un état d'esprit encore trop répandu, selon lequel on tomberait dans l'enseignement technique et professionnel comme on tombe en déchéance. Constat très dur mais pertinent d'un cliché erroné et pourtant largement véhiculé.

A ce propos, les entreprises et les Pouvoirs publics attentifs à l'articulation Enseignement-Formation-Emploi ne détiendraient-ils pas une part de responsabilité quant au manque d'orientation et d'information des jeunes ? Ne faut-il pas d'urgence remédier aux difficultés que connaissent les jeunes et leurs parents en la matière ? Une des solutions ne serait-elle pas de concevoir un lieu unique de rencontre et d'information où tous les publics puissent se réunir et s'informer ?

Suite à cette prise de conscience, la Fondation Jean Boets a souhaité informer divers responsables et acteurs des milieux politiques, socio-économiques et pédagogiques, ainsi que le public le plus large possible, sur la Cité des Métiers parisienne et ses projets de développements, en France, mais aussi à l'étranger. Espace unique d'information et de conseil sur l'enseignement, la formation, les métiers et la vie professionnelle, la Cité des Métiers représente en effet un concept novateur, appelé à connaître un déploiement à dimensions locale et européenne. Sans préjuger des suites qui seront réservées à un tel projet en région wallonne, la Fondation aura modestement contribué à enrichir le débat sur cette question essentielle qu'est l'articulation Formation-Métier-Emploi.

Je cède maintenant la parole à M. le Professeur Jacques RONDAL, que je remercie une fois encore d'avoir accepté de présenter et d'animer ce Panel.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un plaisir d'être l'animateur du débat de ce jour, consacré à un sujet extrêmement intéressant : " Métiers de la construction, Métiers d'avenir ".

J'ai l'habitude de dire que le métier de constructeur est " le deuxième plus vieux métier du monde " - je n'en dirai pas plus pour le premier.

Plus sérieusement, il est important de dire que les métiers de la construction - car il y en a beaucoup et ils sont très variés - sont des métiers de base indispensables pour toute vie sociale et tout développement industriel. Sans infrastructures - qu'elles soient de transport, de bâtiment ou autres - point de développement économique ou même, tout simplement, point de société organisée ou performante.



Les métiers de la construction sont sans aucun doute de beaux métiers : exaltants, tournés vers le concret et finalement vers la fierté d'avoir participé à la réalisation d'œuvres utiles et durables. Mais ce sont aussi des métiers durs et difficiles. Pour ne prendre qu'un exemple, le secteur de la construction est celui, parmi tous les secteurs industriels, qui paye le plus lourd tribut en termes d'accidents du travail. Accidents souvent graves et inacceptables, qui ne peuvent manquer de nous interpeller tous, et en particulier les enseignants, car les bonnes manières doivent s'apprendre tôt, pour la sécurité au travail comme dans toute chose.

Nous avons aujourd'hui un panel d'experts aussi variés que compétents, et je ne doute pas qu'après les exposés introductifs, nous pourrions avoir une discussion fort riche. Je ne voudrais pas terminer cette introduction sans remercier les organisateurs de ce déjeuner-débat, car je suis persuadé, en tant qu'enseignant, que le dialogue et la collaboration active entre les entreprises, les pouvoirs publics et les formateurs sont des moteurs indispensables à une nouvelle dynamique, conduisant à revaloriser les métiers techniques, et dont font partie ceux de la

construction. Revalorisation auprès de nos jeunes, car trop souvent, ceux-ci sont détournés de ces carrières - certes exigeantes mais tellement riches - au profit d'idéologies pseudo modernes appelées aujourd'hui, trop facilement, " la nouvelle économie ".

Je voudrais maintenant céder la parole à M. André GILLES, Député permanent chargé de l'enseignement, de la formation et de l'informatique qui, par sa fonction, est tout particulièrement bien placé pour nous livrer l'allocution d'ouverture de notre débat. Je vous remercie.

**Allocution d'ouverture, par M. André GILLES, Député permanent chargé de l'Enseignement, de la Formation et de l'Informatique**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Je ne sais pas si je suis qualifié comme vient de l'indiquer M. le Professeur Jacques RONDAL, mais en tout cas, je me fais toujours un devoir de participer aux manifestations de la Fondation Jean Boets.

Ce qui me donne l'occasion aujourd'hui, avant toute chose, de remercier Monsieur le Directeur Mario DETHIER de nous accueillir dans les locaux de l'Ecole Polytechnique de Verviers, ainsi que tous ceux qui animent la Fondation Jean Boets, à commencer par son fondateur et Président d'Honneur, M. Jean BOETS, et son Président, M. Philibert CAYET.

Je vous remercie également toutes et tous, présents aujourd'hui, d'accorder l'importance qu'il se doit à ce type de rencontre.



Comme le veut la tradition des Panels de Midi, je n'entrerai pas dans un long discours, puisque leur but premier est bien sûr l'échange. Des échanges qui seront, je l'espère, aussi conviviaux qu'instructifs et qui permettront, bien évidemment, de conduire à un enrichissement réciproque. Cette réunion doit être le lieu où se confrontent et s'échangent toutes les opinions et les points de vue. Nous essayerons modestement, avec tous nos collaborateurs, de mettre ceux-ci à profit.

Le sujet qui nous amène ici aujourd'hui, à savoir *l'avenir des métiers de la construction*, est en prise directe avec les préoccupations de l'enseignement technique.

Bien que l'on enregistre un certain recul des emplois non-qualifiés dans l'industrie ou le bâtiment, ces métiers de l'industrie et du bâtiment pèsent toujours 30% environ de l'emploi total. Notons cependant que cette baisse d'emploi pour les non-qualifiés se fait au profit des ouvriers qualifiés, qui sont bien sûr mieux armés pour affronter la mécanisation croissante du secteur.

C'est précisément à ce niveau que l'enseignement technique et professionnel prend toute sa dimension, puisqu'il prépare le jeune de manière efficace et adaptée aux besoins du secteur, en l'occurrence la construction.

C'est sur base de ce postulat que nous devons nous atteler à revaloriser l'enseignement technique, surtout dans un contexte économique où la crainte du chômage pousse de nombreux parents, selon - à mon sens - un faux calcul, à privilégier l'enseignement général.

Je pense, dès lors, que les possibilités qu'offrent le secteur de la construction aux gens suffisamment qualifiés peuvent et doivent être un vecteur de dynamisation pour l'enseignement technique et professionnel. En effet, de tous temps, les hommes ont construit des habitations, des routes, des ponts, etc. Il en sera sans doute de même dans cent ans et plus encore. Seules les techniques changeront et il faudra sans cesse être plus compétent, d'où l'intérêt d'être bien formé.

Autre facteur, les nouvelles technologies. Celles-ci s'intègrent de façon inévitable dans tous les secteurs. Le bon ouvrier d'aujourd'hui et de demain doit être un usager de ces technologies : de l'ouvrier qui contrôle la bonne marche de sa machine sur son terminal d'ordinateur à l'hôtelier qui gère ses réservations et sa facturation sur son micro-ordinateur, en passant par le graphiste ou l'architecte pour prendre quelques exemples.

Je pense que notre enseignement est aujourd'hui, plus qu'hier, encore plus spécifique : il n'est ni meilleur, ni moins bon que l'enseignement général, mais il est autre.

Sa spécificité en fait sa force et sa véritable raison d'être.

Nous devons faire savoir que l'enseignement technique offre des chances équivalentes sinon supérieures de se former, de se perfectionner, de se mettre en valeur sur le marché de l'emploi.

Nous n'y arriverons toutefois pas seuls et nous avons besoin d'une réelle synergie entre l'enseignement et le monde de l'entreprise.

Former un bon paveur, un bon tailleur de pierres ou un bon ferrailleur implique bien sûr des cours théoriques, mais aussi et peut-être surtout de la pratique. C'est ici que nous avons un réel besoin de votre aide.

Les entreprises et les écoles ne devraient-elles pas s'orienter de plus en plus vers un système d'embauche systématique des jeunes diplômés qualifiés ? Faire fi du manque d'expérience de ceux-ci en les motivant par l'octroi immédiat d'un premier travail et d'un premier salaire. Nous pouvons déjà, avec votre aide, leur donner la formation de base, mais vous seuls pouvez leur faire acquérir l'expérience.

J'ouvre simplement le débat sur cet aspect des choses car je ne peux évidemment occulter les problèmes de concurrence et de rentabilité que vous rencontrez.

Je m'en tiendrai là pour l'instant, car j'imagine que beaucoup d'autres problèmes seront abordés et feront l'objet d'échanges de vue féconds.

**Les besoins du secteur de la construction et les actions menées par le Fonds de Formation de la Construction, par M. Jacques PIETTE, Manager régional du Fonds de Formation professionnelle de la Construction**

Lors de nos contacts avec les entreprises, deux réflexions reviennent systématiquement dans les discussions :

1. Nous ne trouvons plus de main-d'œuvre qualifiée.
2. Les jeunes ne s'orientent plus vers notre secteur.

A cela, le Fonds de Formation professionnelle de la Construction (en abrégé, FFC) apporte des réponses.

Il n'y a plus de main-d'œuvre qualifiée ? C'est exact. Il convient donc, pour les entreprises, soit de requalifier les ouvriers on place en leur apportant un complément de formation, soit de procéder à l'engagement de jeunes qui vont pareillement devoir être formés.



A cette fin, plusieurs pistes sont proposées par le FFC.

1. Le FFC donne la possibilité aux entreprises de former les ouvriers on place à raison de 220 heures de formation par an et par ouvrier. Par le biais des systèmes mis en place, le FFC peut intervenir dans le coût de la formation et assure le remboursement des heures prestées en formation (salaire brut + majeure partie des charges sociales). Pour la Province de Liège, ont ainsi été dispensées 20.000 heures de formation ouvrier secteur en 1998-99, 47.000 heures en 1999-2000.
2. Depuis le 1er septembre 1999, est vraiment devenu applicable et avantageux - autant pour les jeunes qui s'inscrivent dans ce processus que pour les entreprises - le Contrat d'Apprentissage Industriel, soit par le biais du RAJ (Régime Apprentissage Jeunes) de 15 à 18 ans, ou le RAC (Régime Apprentissage Construction) de 18 à 23 ans, avec possibilité de dérogation jusque 25 ans. L'opérateur de formation est le FOREM (pour le RAC) ou un Centre d'Education et de Formation en Alternance agréé par le FFC (pour le RAJ et le RAC). Notons à ce sujet qu'un accord de collaboration entre le FFC et

les CEFA a été signé par le Ministre HAZETTE en date du 26 novembre 99, au FFC Bruxelles.

3. Enfin, des contacts privilégiés entre entreprises et écoles de plein exercice ont lieu dans le cadre de l'accord de partenariat Enseignement de plein exercice – FFC. Ces accords avec les écoles s'articulent sur l'organisation de stages en entreprises (45 jours ouvrables durant les deux dernières années, avec suivi hebdomadaire des enseignants), sur le recyclage et la formation continue des professeurs et enfin, sur le respect des profils de qualification tels qu'ils ont été édictés dans le cadre de la Commission Communautaire des Professions et des Qualifications (CCPQ). Le FFC, pour sa part, met à disposition de l'école une enveloppe budgétaire calculée annuellement, qui sera utilisée pour l'amélioration des équipements techniques des ateliers. Ces accords ne pourront s'exécuter sans une collaboration étroite entre l'école et les entreprises. Les professeurs et les responsables des écoles devront collaborer afin de permettre aux élèves de faire un stage valorisant et efficace. Les élèves diplômés pourront bénéficier d'un contrat d'emploi à durée indéterminée, avec clause de parrainage d'une durée d'un an. Sans rentrer dans le détail, précisons que ce contrat prévoit que, durant l'année de parrainage, le jeune sera payé à 85% du Qualifié 1er échelon les 6 premiers mois, et à 90% les 6 mois suivants. Par ailleurs, il est également prévu que l'entreprise reçoive une prime de 100.000 F et que le jeune preste une formation complémentaire de 40 à 80 heures, le coût de cette formation étant remboursé par le FFC.

Fort de ces premières données, où l'on voit que des réponses sont apportées par le FFC à une série de questions posées, on serait en droit de se dire que tout va bien. Ce n'est malheureusement pas le cas. Pourquoi ? Je vais tenter d'y répondre en vous livrant une analyse primaire, qui n'est certainement pas un jugement mais qui est un constat.

5 points à éclaircir : analyse primaire.

1. Dans le cadre de l'apprentissage industriel, nous sommes en panne de candidats. Actuellement, 50 offres d'emploi RAC restent insatisfaites.
2. Dans les sections techniques et professionnelles, nous constatons un nombre décroissant d'élèves de la 3ème à la 6ème année.
3. Il nous apparaît que l'offre de formation scolaire est relativement mal répartie (techniquement et géographiquement). Quelques exemples : sur 32 écoles

partenaires, on recense 27 sections menuiserie. Par contre, alors qu'il existe une demande importante du secteur en couverture-zinguerie, on y dénombre seulement 4 " petites " sections. Enfin, il n'existe pas de section spécifique pour les ouvriers routiers polyvalents, pourtant vivement recherchés par les entreprises.

4. En Province de Liège, nous constatons que 2000 élèves fréquentent actuellement les sections construction aux 2ème et 3ème degrés. Or, nous dénombrons seulement 200 diplômés par an, en lieu et place des 500 ou 400 diplômés que nous devrions, suivant la logique arithmétique, recenser.
5. Sur les 200 élèves diplômés par année, nous retrouvons 100 menuisiers.

Second thème que les entreprises abordent systématiquement : l'image négative du secteur de la construction.

Là aussi, sans pour autant prétendre apporter LA solution, le FFC tente d'élaborer des réponses à la mesure des moyens qui lui sont propres.

Depuis quelques années, le message politique visant à revaloriser l'enseignement technique et professionnel est présent. De plus, les initiatives locales visant le même but sont de plus en plus nombreuses. Pour notre part, le FFC local de Liège et de Verviers met sur pied une manifestation "Eveil aux Métiers de la Construction", destinée aux enfants en fin de scolarité primaire et dont l'objectif est de leur permettre de faire la connaissance des métiers du secteur.

Cette année, cette manifestation s'est déroulée à Huy, les 2 années précédentes, à Herve, antérieurement, à Liège.

Cette année encore, plus de 1.200 enfants de 6ème année primaire ont pu découvrir les métiers du secteur grâce à la collaboration des élèves des écoles professionnelles partenaires du FFC, qui ont assuré l'animation des différents ateliers.

***La qualification du personnel aux métiers de la construction : le point de vue de la fonction publique, par Mme Danielle COUNE, Directrice générale des Services techniques provinciaux***

Tout comme dans le secteur privé, le secteur public est également employeur de personnel qualifié dans les métiers de la construction.

Ainsi, la Province de Liège, à travers ses Services techniques (à savoir, le Service provincial des Bâtiments et sa Régie, et le Service Technique provincial), occupe quelques 300 personnes possédant des formations allant de l'enseignement secondaire technique ou professionnel inférieur et supérieur, en passant par des graduats et jusqu'à l'enseignement supérieur, qu'il soit universitaire ou assimilé.

Le Service provincial des Bâtiments emploie des Architectes et Ingénieurs-Architectes, des Ingénieurs Industriels, des Conducteurs de travaux et des Dessinateurs.

Dans ce service, deux aspects des métiers de la construction se distinguent : à savoir, la conception et la prescription, mais aussi le suivi de l'exécution.

Au Service Technique provincial, ancien service voyer, ces deux aspects s'identifient également.

En effet, il exerce la fonction d'autour de projets, tant pour les voiries provinciales que communales, et pratique les missions de contrôle et de surveillance dans le cadre de la tutelle sur les Communes en mission déléguée de la Région Wallonne. Par ailleurs, il effectue aussi la gestion des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie.

Dans ce service, l'organigramme diffère quelque peu et comporte également des Ingénieurs civils des constructions, ainsi que des Commissaires voyers ayant une formation de Géomètre, d'Ingénieur industriel ou de Conducteur civil.

Le cadre comprend, en outre, des Surveillants de travaux et des Dessinateurs.

A la Régie du Service provincial des Bâtiments, par contre, nous abordons une autre facette du problème puisque nous y trouvons une centaine d'ouvriers



chargés de l'entretien du patrimoine provincial.

Ces ouvriers ont des qualifications représentatives de l'ensemble des disciplines de la construction : maçons, électriciens, plombiers, chauffagistes, peintres, menuisiers, ainsi que des jardiniers...

Il s'agit donc ici d'une autre approche, celle de l'exécution proprement dite.

Je me permettrai ici de faire une petite parenthèse.

Dans la description des Services techniques provinciaux, une nuance très claire a été établie entre concepteurs et constructeurs, scission relativement récente puisque, traditionnellement, dans les sociétés qui construisaient en pierre, par exemple, les maçons combinaient largement les deux fonctions.

En effet, la modénature d'une baie pouvait être définie sur place, intuitivement.

Autre exemple, au Japon, où le matériau traditionnel est le bois : c'est à des charpentiers que l'on attribue les plus beaux palais.

Au Moyen Age, c'est également sur le chantier de construction des cathédrales que les "ouvriers", à force d'expérience et d'apprentissage, acquéraient technique et savoir-faire.

A mon sens, les métiers de la construction participent d'un tout cohérent, synthèse d'une réflexion et d'une réalisation communes.

C'est ce qui devrait se retrouver dans l'approche de fonctionnement des Services techniques, en coordination avec les entreprises d'exécution et les Instituts de formation.

Je fermerai ici la parenthèse, pour développer à présent l'appréhension de la qualification des concepteurs dans le cadre d'un service public.

On peut tout d'abord mettre en exergue la nécessité d'une meilleure connaissance des matières et des matériaux.

En effet, on trouve, en début de carrière, peu de concepteurs capables d'imaginer correctement la mise en œuvre.

De plus, peu d'entre eux sont également aptes à définir des ordres de grandeur concrets pour des cas de figure simples en matière de structure et stabilité.

On remarque, d'autre part, qu'ils ont peu de notions des prix du marché.

Par ailleurs, la connaissance des législations des marchés publics et des législations tout court est de plus en plus indispensable à la fonction de concepteur public.

Rares sont ceux qui disposent des notions élémentaires en la matière en sortant de l'école. Or, cette matière devient de plus en plus complexe et le concepteur public devient souvent un juriste potentiel...

Il est également indispensable de développer dans la formation le sens de la planification des études, élément indispensable à une bonne gestion de bureau d'études.

S'il n'y a rien à ajouter quant à la formation aux techniques de DAO, il faut souligner que le secteur public se trouve souvent face à des créatifs sans notion de contrainte, ce qui ne répond pas vraiment à la mission de concepteur public, cadrée sur la finalisation d'un projet correspondant aux besoins, dans une enveloppe budgétaire donnée et dans un timing donné.

Examinons maintenant la qualification des agents chargés du contrôle de l'exécution.

Dans ce cas, la réflexion diffère, car ceux-ci ont une formation de départ plus pragmatique et des stages viennent émailler la durée de leurs études. L'intérêt de ces stages est manifeste. Ils permettent, en effet, au futur employeur d'appréhender la qualité des étudiants et de les engager, par la suite, en connaissance de cause (ce qui est facile dans le domaine privé mais pas nécessairement dans le domaine public).

Je pense qu'il serait intéressant d'envisager un stage après études pour permettre une formation complémentaire avec encadrement par d'anciens effectifs ayant une réelle science du terrain.

Il faut par ailleurs signaler que le diplôme requis pour l'exécution d'une fonction est de plus en plus élevé et ce, afin d'obtenir la compétence nécessaire.

Un exemple : comme conducteur de travaux, on requiert de plus en plus la qualification d'Ingénieur industriel.

En effet, sa mission se manifeste non seulement dans le contrôle technique de la réalisation sur chantier, mais participe aussi du traitement informatique de la gestion financière et d'un rôle de coordinateur des différents corps de métiers dans le cadre d'un planning à respecter.

D'une manière générale, et ce, surtout s'il s'agit de nouveaux agents soit ayant peu d'expérience, soit ayant une expérience dans le secteur privé, une période d'adaptation leur est souvent indispensable en vue de se familiariser aux aspects administratifs de leur fonction : procédure relevant de la législation sur les marchés publics et autres réglementations propres au secteur public.

Le dernier point de vue que j'évoquerai sera celui de l'exécution à travers la qualification des ouvriers de la Régie du Service provincial des Bâtiments.

En préalable, on peut constater que la formation des ouvriers, qu'ils disposent ou non d'un diplôme de secondaire professionnel, est relativement bonne et qu'elle répond aux besoins nécessités par la mission d'entretien du patrimoine provincial. C'est un fait qui est constaté lors des épreuves pratiques d'engagement et de recrutement et dans le quotidien.

Nous disposons, en effet, non seulement d'ouvriers qualifiés, mais aussi de vrais artisans aguerris aux techniques les plus anciennes de restaurations (ébénisterie, peinture par patine, dorure ainsi que regarnissage de meubles anciens...). Ces qualifications, loin d'être désuètes, sont particulièrement bien utilisées dans les restaurations du patrimoine classé.

Les nouvelles technologies sans cesse en évolution sont aussi mises journellement en œuvre par le personnel ouvrier.

Je pourrais toutefois regretter que celles-ci ne soient pas toujours maîtrisées au sortir de leur formation scolaire mais résultent d'une expérience acquise au sein de l'Administration qui leur permet des stages complémentaires dans leur qualification.

Il y a donc bien lieu à ce que des formations complémentaires et continues pallient à ce manque évolutif ainsi qu'à la nécessité de la connaissance de techniques pointues dans des domaines spécifiques.

Je pense, entre autre, aux techniques de restauration du patrimoine, de régulation de chauffage, de pavage de voirie et je soulignerai au passage l'intérêt de l'initiative régionale de créer des centres de diffusion technique de la construction.

D'autre part, je m'en voudrais de ne pas évoquer également le principe de

l'introduction des clauses sociales dans les marchés publics permettant de favoriser la formation et l'insertion professionnelle dans la construction. Ces marchés associent les services publics auteurs de projet, d'autres partenaires comme l'enseignement provincial, le Forem,... et les entreprises incitant les jeunes à la maîtrise de techniques plus pointues.

Je conclurai en constatant que l'évolution du secteur public devenant de plus en plus complexe et spécifique impose une formation continue du personnel, complémentaire à la qualification de base dispensée dans l'enseignement.

**Les actions et partenariats développés par l'Enseignement de la Province de Liège en matière de formation aux métiers de la construction, par M. Roland BAMPS, Inspecteur de l'Enseignement de la Province de Liège**

Voilà un thème qu'il n'est pas possible de traiter de manière exhaustive, tant il est riche par sa diversité et son ampleur.

Dès lors, je vais m'efforcer, un peu à la manière impressionniste, de mettre en lumière quelques éléments particulièrement éloquentes.

Je voudrais tout d'abord rappeler que les partenariats avec les milieux économiques en général font véritablement partie de la culture de l'Enseignement de la Province de Liège.

En effet, depuis toujours, nous n'avons cessé de faire évoluer nos structures, nos programmes, nos méthodes, en fonction des innovations technologiques et de l'évolution des entreprises du secteur.

Je voudrais très concrètement évoquer ainsi quelques aspects significatifs des liaisons biunivoques entre l'Enseignement de la Province de Liège et le secteur de la construction.

D'abord : les structures.

Ensuite : les divers partenariats à travers les stages, la formation en alternance, la formation continuée des enseignants, etc.

En ce qui concerne les structures, observons que la Province de Liège organise depuis très longtemps, au niveau de l'enseignement secondaire, des formations en rapport avec le secteur de la construction.

Aujourd'hui, les 4 Ecoles Polytechniques (Verviers, mais aussi Herstal, Seraing et Huy) proposent aux jeunes dès la troisième année professionnelle une option Construction Gros Œuvre (au total, plus ou moins 185 élèves).

Une option Bois Menuiserie est également organisée dans ces 4 établissements, ainsi qu'à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye (162 élèves au total).



Au niveau de l'enseignement supérieur, la Haute Ecole Rennequin Sualém forme des Ingénieurs Industriels en Construction, avec un choix d'option au niveau de la 4<sup>ème</sup> année entre Techniques spéciales et Géomètre. 65 étudiants sont comptabilisés pour les 2 cycles ; 26 en dernière année.

La même Haute Ecole Rennequin Sualém forme également - ici même, à Verviers - des Gradués en Bureau de Dessin et d'Organisation en Construction.

258 étudiants (dont 78 en dernière année) sont comptabilisés pour ce cycle.

Pour correspondre au mieux à la spécificité de certaines entreprises et des diverses fonctions au sein de celles-ci, 4 orientations sont proposées aux étudiants en 3<sup>ème</sup> année :

- bureau d'études ;
- gestion de chantier ;
- gestion de patrimoine ;
- environnement.

Ceci parce que les adaptations récurrentes des programmes témoignent de notre souci permanent d'harmoniser nos formations avec l'évolution des entreprises.

Mais, en cette matière, comment ne pas évoquer l'étroite collaboration Ecole-Entreprise au sein de la CCPQ (Commission Communautaire des Professions et des Qualifications).

A travers la définition des Profils de Qualification, des Profils de Formation, et leur mise en œuvre, les formations dispensées dans l'enseignement secondaire conduisent ainsi aux qualifications attendues par les entreprises.

Les partenariats entre l'EPL et le secteur de la construction trouvent sans cesse de nouvelles opportunités pour se diversifier et s'intensifier.

Je citerai d'abord les stages en entreprises.

L'enseignement supérieur (la Haute Ecole de la Province de Liège Rennequin Sualém) réserve à ceux-ci une importance évidente. Les étudiants Ingénieurs industriels doivent effectuer au 1<sup>er</sup> cycle un stage d'expérience en milieu de travail, au 2<sup>ème</sup> cycle un stage d'application des métiers enseignés (Durée minimale de ces stages : 15 jours ouvrables).

Au niveau du graduat, les stages - obligatoires, faut-il le dire - en 3<sup>ème</sup> année, comprennent au moins 11 semaines.

Dans l'enseignement de Plein Exercice, les stages sont également organisés depuis toujours. Mais depuis 1996, ils se déroulent dans le cadre de l'Accord de partenariat Fonds de Formation de la Construction - Enseignement, qui fixe diverses modalités telles que :

- la durée : 9 semaines, soit 45 jours ouvrables, " en fin de 6ème année " ;
- les élèves concernés : 5ème et 6ème années ;
- la préparation ;
- l'encadrement en entreprises ;
- l'évaluation, le suivi, etc.

Cela indique à suffisance combien cette collaboration avec le FFC est structurée.

Au niveau des CEFA, une convention générale et une convention spécifique fixent les modalités du partenariat en matière de mise en œuvre du Régime d'Apprentissage des Jeunes et Régime d'Apprentissage Construction, qui sont des formations en alternance organisées dans le cadre de la filière Alternance mise en place par la Région Wallonne.

CEFA Seraing	Carrelage	- CEF - RAC (plusieurs)
CEFA Herstal	Construction	- 1 RAC
CEFA Verviers	Construction Peinture	- 1 RAC - 1 RAC
EHR	1 section Construction 1 section Peinture	+/- 10 élèves 10 élèves
CEFA Huy	Construction Menuiserie	- 3 RAC

des perspectives de CAI en Coffrage

EHR 1 section Construction

Collaboration avec le MIREL

Ces formations en alternance n'en sont qu'au début ; gageons qu'elles vont se développer.

Je voudrais encore mentionner notre participation à des chantiers publics à clauses sociales, encouragés, pour ne pas dire financés, par la Région Wallonne - clauses sociales qui se concrétiseront par la formation de jeunes, particulièrement en pavage. Citons dans ce cadre les collaborations respectives de l'EP Verviers, l'EP Seraing, l'EP Huy avec les communes de Welkenraedt, Thimister, Seraing, Amay.

Mais il n'y a pas que les élèves et les étudiants qui sont directement impliqués dans ces diverses actions de partenariat. Les professeurs aussi, notamment au travers de la formation continuée poursuivie en collaboration avec le FFC.

Ainsi Mesdames, Messieurs, ce "scannage", cet "échantillonnage" rapide des actions et partenariat de l'EPL dans le secteur de la construction témoigne à suffisance de notre détermination et notre dynamique en ce domaine.

Les innovations, les collaborations, la qualité de nos enseignants et de notre enseignement indiquent qu'il y a là une bonne adéquation - au niveau qualitatif - entre nos formations et les attentes des entreprises.

Si inadéquation il y a, elle se situe au niveau quantitatif.

A cet égard et en guise de conclusion, je dirai que puisqu'il est vrai qu'il existe des offres d'emploi en quantité, puisqu'il est vrai que les Belges ont - comme on dit - "une brique dans le ventre", alors, poursuivons nos actions de partenariat afin qu'à la rentrée de septembre prochain, il y ait davantage de jeunes dans nos écoles avec un truelle en main.

Je vous remercie.

I. LES RAISONS DE LA COORDINATION SÉCURITÉ ET SANTÉ LORS DU "PROJET DE L'OUVRAGE" ET LORS DE LA "RÉALISATION DU CHANTIER".

1) La construction en Europe et la prévention des risques.

*Avec plus de 7% du total des salariés de la Communauté européenne, le secteur de la construction détient 15% du total des accidents du travail et 30% du total des accidents mortels de l'ensemble du secteur industriel. La fréquence et la gravité des accidents sont 3 fois plus importantes dans la construction que dans les autres secteurs industriels. Le coût des accidents représente plus de 3% du chiffre d'affaires du secteur.*

*En Belgique, tous les 10 jours, on déplore un accident mortel dans le secteur.*



Si la plupart des accidents ont lieu sur le chantier, deux tiers des accidents ont pour cause un événement antérieur aux travaux sur chantier : ils relèvent soit des défauts de conception de l'ouvrage ou de l'équipement du travail mis en œuvre, soit de l'organisation du chantier et des entreprises intervenantes. En particulier, la **co-activité** ou la succession d'activités de travailleurs d'entreprises différentes est une cause fréquente d'accidents.

• Historique

Depuis 1989, une série de directives européennes ont changé l'horizon des conditions de travail dans les industries : une responsabilisation accrue des employeurs, des obligations nouvelles pour les travailleurs et une valorisation de la gestion des risques pour la sécurité et la santé au travail.

La directive sur les chantiers temporaires ou mobiles<sup>1</sup>, déjà appliquée dans tous les autres états membres de la CEE, traduit ces dispositions générales pour le secteur de la construction. Elle responsabilise la maîtrise de l'ouvrage et les concepteurs : ceux-ci doivent évaluer les risques pour la sécurité et la santé et assurer l'intégration de la prévention des risques de chantier et d'utilisation de l'ouvrage aux concepts architecturaux et organisationnels du projet. Pour réaliser cette intégration, de nouvelles fonctions de coordination ont été créées. Au travers d'outils tels que le Plan de Sécurité et de Santé et le Dossier d'Intervention Ultime, les coordinateurs préparent l'intervention des entreprises sur le chantier et lors des opérations futures de maintenance, d'entretien et transformation de l'ouvrage.

• **L'application de la directive "chantiers temporaires ou mobiles en Belgique"**

Ces nouvelles dispositions sur les chantiers temporaires ou mobiles sont définies dans le chapitre V de la loi relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

Même si la Belgique connaît des problèmes pour la transposition de cette directive, le Ministère Fédéral de l'Emploi et du Travail, dans sa note informative du 14 janvier 2000, recommande d'en appliquer les prescriptions.

Des dispositions pénales et des sanctions administratives sont précisées dans le texte de la loi relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

**2) Les principes généraux de prévention et de protection, ceci vous concerne ?**

*Lors des choix architecturaux, techniques et/ou organisationnels et lors de la prévision des délais de réalisation du chantier, il faut coordonner et s'assurer de l'intégration par le maître d'œuvre et par le maître de l'ouvrage, des principes généraux de prévention qui suivent :*

<sup>1</sup> Directive 92/57/CEE du Conseil du 24 juin 1992, concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé à mettre en œuvre sur les chantiers temporaires ou mobiles.

<sup>2</sup> Loi du bien-être du 4 août 96 et l'Arrêté Royal du 3 mai 99 sur les chantiers temporaires ou mobiles.

1. éviter les risques,
2. évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités,
3. une fois évalués, combattre ces risques à la source ;
4. adapter le travail à l'homme (ergonomie) en agissant sur la conception, l'organisation et les méthodes de travail et de production,
5. réaliser ces objectifs en tenant compte de l'état d'évolution de la technique,
6. d'une manière générale, remplacer ce qui est dangereux par quelque chose qui l'est moins ou qui ne l'est pas du tout,
7. prévenir vaut mieux que guérir : la prévention des risques doit s'intégrer dans un ensemble cohérent qui comprend la production, l'organisation, les conditions de travail et le dialogue social,
8. prendre les mesures de protections collectives en priorité et ne recourir aux protections individuelles que si la situation rend tout autre choix impossible,
9. veiller ce que l'on communiqué aux entreprises et aux indépendants toutes les informations et les instructions nécessaires pour assurer la sécurité et la santé des acteurs qui réaliseront le chantier.

*Sur le chantier, il faut coordonner et s'assurer de l'intégration par des entreprises et les indépendants de ces principes généraux de prévention des risques professionnels en ce qui concerne :*

1. les délais, l'organisation et la coordination,
2. l'ordre, la circulation et le stockage sur le chantier,
3. les manutentions sur le chantier,
4. l'environnement du chantier,
5. le Plan de Sécurité et de Santé Sécurité réalisé par le(s) coordinateur(s) (PSS), le Plan Particulier de Sécurité et Santé réalisé par les entreprises (PPSS),
6. le Dossier d'Intervention ultérieure (DIU).

***TOUT CELA SANS OUBLIER QUE L'EMPLOYEUR RESTE PLEINEMENT RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS SUR LE CHANTIER !***

***Cette directive prescrit que le Maître d'ouvrage doit limiter les risques d'accidents en initiant une stratégie d'évaluation et de prévention des risques au travers de la conception et de la réalisation de ses projets. Cette démarche est l'affaire de tous !***

*Au-delà de la réglementation et du contrôle de la sécurité, la réussite de ce défi demande que tous les partenaires du projet :*

- *s'éduquent et s'imprègnent d'une nouvelle culture de prévention,*
- *produisent, au-delà de la vérification, de la sécurité et la santé,*
- *créent des procédures, des postes de travail et des ouvrages sans risques,*
- *imaginent la vie et les transformations prévisibles du projet.*

***C'est la raison pour laquelle le coordinateur projet doit intervenir dès les phases d'études et de programmation de l'ouvrage.***

## II. QUELS SONT LES BÉNÉFICES SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES QUE L'ON PEUT ATTENDRE DE LA COORDINATION ?

Soutenir la croissance, renforcer l'emploi sont des objectifs stratégiques qui ne relèvent plus seulement de l'innovation dans les domaines techniques et financiers. Dans le secteur de la construction, les gestionnaires de projets doivent gérer les changements fondamentaux qui apparaissent actuellement, en identifiant, puis en traitant tous les risques qui peuvent affecter la réalisation de l'ouvrage.

Les ressources d'une équipe de projet et des entreprises réalisatrices sont des valeurs techniques, commerciales, financières et humaines qui interviennent toutes dans les coûts de production.

L'accident de travail n'est pas uniquement un lourd tribut humain, c'est aussi l'indicateur d'une mauvaise gestion des ressources, et de perturbations importantes du processus de production !

### Quels sont les principaux types d'accidents graves sur les chantiers ? <sup>3</sup>

Chutes de hauteur et chutes de plain-pied	38%
Transports, véhicules et engins de chantiers	19%
Eboulements et contacts avec des masses en mouvement	14%
Chutes d'objets, de matériels et de structures	10%
Electricité	8%
Asphyxies, noyades	4%
Incendies, explosions	3%
Divers	4%

<sup>3</sup> Les européens et la santé et la sécurité du travail, Commission des Communautés européennes DG V E/5, Enquête d'opinions Eurobaromètre (1991)

Les accidents ont aussi un prix :

Dans l'Union européenne, les accidents mortels, qui représentent 1500 accidents du total des accidents du secteur, ont un coût unitaire direct estimé à 55000 Euro<sup>4</sup> ; soit 82 500 000 Euro au total.

Les accidents graves (invalidités permanentes > 10%), qui représentent 75 000 accidents du total des accidents, ont un coût unitaire direct estimé à 60 000 Euro<sup>5</sup> ; soit 4 500 000 000 Euro au total.

Les accidents avec arrêt, qui représentent 673 500 accidents du total des accidents, ont un coût unitaire direct estimé à 1500 Euro : soit 1 010 250 000 Euro au total.

**Total des coûts directs des accidents de la construction en Europe :  
5 592 750 000 Euro.**

Les coûts indirects des accidents de travail dans le secteur de la construction<sup>6</sup> sont 3 à 4 fois supérieurs aux coûts directs<sup>7</sup>, ce qui exprime que les coûts directs et indirects des accidents de travail représentent, ensemble, 3% du chiffre d'affaires du secteur.

Qu'en est-il des chutes sur les chantiers ?

En moyenne, les chutes de hauteur ont un coût qui s'élève à 30% du coût total des accidents dans le secteur et représentent 35% du total des accidents mortels.

*La majorité des chutes trouvent leurs origines lors d'utilisation d'échelles (37%) et à partir d'échafaudages (24%),<sup>8</sup>*

*Ce sont les accidents les plus coûteux, ils sont souvent mortels ou les lésions*

<sup>4</sup> Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM), Statistiques nationales d'accidents de travail, période 1985-1986-1987-1988-1989-1990-1991, statistiques financières et technologiques, Paris, 1987 à 1993, p. 12, 18, 19.

<sup>5</sup> B. Eisenbach, B. Spannhake, Kosten von Arbeitsunfällen in der Bauwirtschaft, Ministerium für Raumordnung, Bauwesen und Städtebau, Projekt A20, Dortmund/Bonn, 1984, p. 6.

<sup>6</sup> J. Charbonnier, L'aspect économique du phénomène des accidents de travail, Paris, Revue de la sécurité, mai 1983, p. 12.

<sup>7</sup> Notons cependant que des sources britanniques estiment que ces coûts indirects peuvent représenter 11 fois les coûts directs d'accident dans le secteur de la construction, Health and Safety Commission, The costs of accidents at work, HMSO, Sheffield, 1993, pp. 6, 7.

<sup>8</sup> K. Birkenbush, Bauberufsgenossenschaft, Hannover, Allemagne, Colloque, AISS, 1994, Madrid.

qui les caractérisent sont particulièrement invalidantes (invalidités permanentes > 10%) :

- la grande majorité des chutes d'échelles sont dues à des postes de travail mal conçus ou mal montés,
- de très nombreuses chutes de hauteur et de plain-pied se produisent lors des déplacements sur le chantier,
- la plupart des chutes d'objets, de matériels et de structures se produisent lors des opérations de manutention, de montage et de démontage mal préparées...

Quelles sont les principales victimes d'accidents ?

Parmi les victimes d'accidents, il existe des catégories de travailleurs qui sont plus touchées :

- la population étrangère est 1,5 fois plus touchée,
- les jeunes, les embauchés récents dans l'entreprise ou sur le chantier,
- les travailleurs de plus de 45 ans,
- les travailleurs intérimaires,
- les travailleurs indépendants,
- les salariés d'entreprises œuvrant sur des chantiers de courte durée et où il y a peu de travailleurs (< 10).

### **3) Apport social et économique de la fonction de coordination et de ses outils.**

Ces chiffres montrent l'importance économique et sociale que peut apporter la fonction de coordination lors de :

- l'évaluation des risques lors de la phase projet, et ceci pour le chantier et l'utilisation de l'ouvrage,
- la programmation de la formation et de l'information des nouveaux travailleurs sur le site, que cela soit dans le domaine de la sécurité et la santé sur les chantiers en général ou concernant les risques particuliers de petits chantiers spécifiques.

### **III. CONCLUSIONS SUR LES RAISONS DE LA COORDINATION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ**

Du management de la sécurité, dès le projet de l'ouvrage, au contrôle de la sécurité sur chantier, la directive " chantiers temporaires ou mobiles " constitue

une nouvelle approche dont les caractéristiques sont les suivantes :

- passage d'une fonction de contrôle à une fonction préventive dynamique qui consiste à détecter, évaluer et éliminer les risques d'accidents ou les défauts de qualité avant le début des travaux,
- déterminer et mettre en œuvre des mesures de prévention ou d'amélioration intégrées au processus de construction et contrôler leurs applications et leurs efficacités sur le chantier pour ensuite en évaluer la pertinence pour d'autres projets.

La nouvelle démarche " chantiers temporaires ou mobiles " contribue au progrès des projets de construction :

- elle amène le client, les maîtres d'œuvre, les bureaux d'études et les entreprises à mesurer ce qu'ils peuvent gagner en prévenant les risques,
- elle les aide à coordonner et intégrer les actions sécurité et donc d'en réduire le prix,
- elle élève la prévention au rang des fonctions de production,
- elle agit positivement sur l'organisation du travail et la productivité du chantier.

## LE COMPTE RENDU DES DEBATS

**M. Ivan FAGNANT, Directeur général de l'Enseignement de la Province de Liège**

Il y a vingt-cinq ans, l'Ecole Polytechnique de Verviers, où nous nous trouvons aujourd'hui et dont j'étais jeune directeur, était d'une certaine manière l'école pilote du Fonds de Formation de la Construction. Créé paritairement, ce dernier, faut-il le rappeler, était conduit par deux Verviétois.

A cette époque, seule la construction proprement dite relevait du FFC ; ni la menuiserie, ni le sanitaire n'étaient de son ressort. Un accord était intervenu entre le FFC, les organisations syndicales et patronales et les écoles pour former ce qu'on appelait le " coffreur-ferrailleur-bétonneur-maçon ". Celui-ci devait en effet remplir quatre conditions pour prétendre être engagé *maçon qualifié 2ème échelon*.



Nous avions alors à Verviers une quarantaine d'élèves en 3ème professionnelle. Il n'en restait plus qu'une vingtaine au printemps, car les entreprises " débauchaient " la moitié de nos effectifs en cours d'année pour les employer sur les chantiers. Nous n'étions pas encore sous l'obligation scolaire au-delà de 14 ans. C'était une tout autre époque.

En 1976, les patrons Verviétois nous demandent de nous agrandir pour faire face à leurs besoins de main-d'œuvre. Ce sont les élèves eux-mêmes qui érigèrent le nouveau bâtiment (à l'exception de la toiture), les matériaux étant fournis par diverses entreprises. Cette extension émanait donc d'une volonté patronale verviétoise. Elle montre bien l'unité très importante qui existait dans la vision que l'on avait alors du secteur de la construction.

Le FFC s'est par la suite développé et d'autres secteurs ont progressivement été intégrés à la construction au sens strict. Si ce développement n'exclut pas qu'une certaine unité du secteur subsiste, il convient toutefois de faire quelques remarques. En ce qui concerne le secteur Routier et Voirie, par exemple, aucune demande du secteur n'a été formulée dans le cadre de la CCPQ. Si tel avait été le cas, une proposition de profil de formation aurait pu être présentée au niveau d'une 6ème année. Si on veut que l'enseignement évolue en la matière, l'ensemble du secteur devra préalablement se mettre d'accord, pour définir un profil de métier ou de qualification dans le secteur Voirie.

Nous parlions tout à l'heure de *(re)valoriser* l'enseignement technique et professionnel. Non pas parce qu'il n'a jamais été valorisé, mais parce qu'il a bel et bien été dévalorisé. Dans les années 60 et 70, à une époque où l'industrie et l'enseignement travaillaient de pair, il était largement mis en valeur. C'est par la suite, durant les années 80, que les réformes successives vont douloureusement affecter l'enseignement technique et professionnel. Celui-ci sera même, un moment, désigné comme responsable de la crise de l'emploi, à une époque où on n'osait pas encore affirmer qu'il n'y avait tout simplement plus d'emplois.

Le problème fondamental est donc aujourd'hui de rendre aux métiers - qui font appel à la main et à l'intelligence - la place qui leur revient.

**M. Clément COUNASSE, Responsable du  
Département Génie Civil de la SA Greisch**

Une déléguée d'un CPMS est venue dans la classe de 6ème primaire de mon fils, afin de faciliter quelque peu le passage des élèves du fondamental au secondaire. De cette visite, mon fils a principalement retenu que l'enseignement technique et professionnel conduisait à une impasse et que la voie royale vers une profession valorisante était l'enseignement général.

Etant moi-même issu de l'enseignement technique, avant de poursuivre des études universitaires, j'ai bien



évidemment été surpris d'apprendre quelle image en était véhiculée. D'autant que ma formation technique m'a précisément été très précieuse pour aborder la suite de mon cursus scolaire et professionnel.

Aussi serait-il certainement opportun de sensibiliser les personnes sensées délivrer une information au sortir du primaire, en les informant elles-mêmes sur les débouchés et les ouvertures auxquels conduit l'enseignement technique.

#### **M. André GILLES, Député permanent**

Nous avons, aujourd'hui, véritablement besoin de véhiculer un message positif. Nous devons le faire à l'extérieur des milieux qui sont les nôtres, en apportant les preuves du bien-fondé de l'enseignement technique. Dans cette tâche, soyons cependant conscients que nous allons rencontrer divers obstacles.



*M. le Député permanent André GILLES  
et M. le Professeur Jacques RONDAL*

Première difficulté : les artisans de l'enseignement fondamental ne sont généralement pas issus de l'enseignement technique. Ils n'ont donc pas ce "réflexe naturel" qu'ont les anciens diplômés du technique de défendre un enseignement qui les a épanouis. Pour ne pas avoir vécu eux-mêmes cet enseignement, les instituteurs et les divers responsables du fondamental sont moins spontanément enclins à relayer les nombreux témoignages qui lui sont favorables. Il leur est souvent plus malaisé de transmettre

un message clair, précis, qui permettrait d'orienter certains de leurs élèves vers cet enseignement que nous avons la chance de bien connaître.

Autre difficulté : ce que j'appellerais le " non-choix " actuel des jeunes et de leurs parents, mais aussi des personnes en principe habilitées à les informer et les orienter. En effet, si nul ne peut s'arroger le droit de diriger de façon impérieuse tel jeune vers telle filière, nous en sommes aujourd'hui arrivés au point où presque plus personne ne semble disposé à prendre quelque responsabilité que ce soit, en termes de conseil et d'orientation. L'heure des vrais choix est alors remise à plus tard. Ce phénomène joue quasi automatiquement en défaveur de l'enseignement technique et conduit très logiquement à l'inscription massive des jeunes dans l'enseignement général. Non pas par choix déterminé et raisonné, mais " en attendant " de devoir poser ce choix.

Cette tendance a notamment été entretenue en ne signifiant pas assez clairement que l'enseignement technique est un enseignement qui, tout en étant spécifique, ouvre également l'accès à l'enseignement supérieur. C'est donc un enseignement dans lequel on devrait toujours s'engager par choix volontaire et décidé, soutenu et étayé par ce que j'appellerais l'aspect positif de l'orientation.

**M. Roger LESAGE, Inspecteur diocésain de l'Enseignement catholique du Diocèse de Liège**

Tout d'abord, je souhaiterais adresser mes remerciements à l'absent du jour, Monsieur Jean BOETS, pour l'action accomplie en faveur de l'enseignement technique et professionnel et pour les efforts développés dans le sens d'un travail inter-réseaux. M. BOETS a ainsi ouvert la voie à beaucoup d'autres, qui ont pris la relève pour œuvrer dans ce sens-là. On s'est désormais rendu compte que, tout en travaillant pour son propre réseau, on était en même temps parfaitement capable d'agir pour la défense et le développement de l'enseignement technique dans son ensemble.



Ce préalable étant posé, vous me permettrez de penser que la réforme de l'enseignement rénové - lancée il y a quelques années - n'est pas ce qui a le mieux servi le développement conjoint de l'enseignement technique et de l'entreprise. Aussi souhaiterais-je attirer l'attention des professionnels du secteur de la construction - notamment au niveau de la CCPO et du FFC - afin que ne se reproduisent pas des erreurs que l'on est peut-être, hélas, en train de commettre actuellement. En effet, à bien considérer l'évolution de filières plus ou moins proches de la construction, on est parfois étonné de constater les remaniements successifs et quelquefois contradictoires que connaissent certaines options. Ne sommes-nous pas de temps en temps occupés à travailler l'un *après* l'autre, plutôt que l'un *avec* l'autre ? Il me semble extrêmement important que chacun puisse y réfléchir aujourd'hui, à un moment où la chance semble à nouveau nous sourire.

Partout, on demande de la main-d'œuvre qualifiée. Si une relance économique est effectivement amorcée, nous avons, par conséquent et plus que jamais, besoin de gens formés. Il faut donc absolument que nous nous organisions pour former des éléments valables. Il faut que les parents, les éducateurs, les assistants sociaux, tous ceux qui informent, puissent considérer que les enseignements technique et professionnel sont des voies dont nous avons besoin, à l'heure actuelle comme par le passé. Peut-être devrions-nous aussi nous inspirer de nos voisins - l'Allemagne et d'autres - et nous rendre compte que, chez eux, le système dual forme des jeunes et des travailleurs qui sont valorisés.

Toujours est-il qu'une voie nouvelle apparaît aujourd'hui, qui m'autorise personnellement à nourrir beaucoup d'espairs. Le temps où les entreprises critiquaient violemment l'enseignement semble révolu, pour céder la place à une dynamique naissante, où chacun a pris conscience que nous devons absolument travailler ensemble, pour (re)construire dès à présent quelque chose qui permette de (re)valoriser l'enseignement technique.

**M. Francis PEREE, Directeur général de l'Enseignement de la Ville de Liège**

Relayant les entreprises, M. Jacques PIETTE a relevé tout à l'heure deux questions fondamentales :

- *pourquoi les entreprises ne trouvent-elles plus de jeunes qualifiés ?*, d'une part ;
- *pourquoi si peu de jeunes entrent dans l'enseignement technique et professionnel ?*, d'autre part.

Concernant cette dernière question, je ne reviendrai pas sur ce qu'ont très justement énoncé MM. COUNASSE et GILLES. J'ajouterai simplement, de manière un peu lapidaire, que beaucoup d'entre nous ont été parents, et que je ne suis pas certain qu'au moment où nos enfants avaient 12 ans, nous ayons pensé que nous allions en faire un maçon, un soudeur ou un menuisier. C'est certainement un problème.

Par ailleurs, je suis parfois un peu fâché lorsque j'entends certains mettre l'enseignement en quelque sorte en cause, comme s'il était responsable, sinon coupable, du manque d'intérêt des jeunes pour les métiers techniques. Ce point de vue discutable émane notamment du monde des entreprises. Or, j'affirme avec force qu'il n'y a pas inadéquation entre la formation et l'emploi, mais entre les choix effectués par les parents et l'emploi.

Cette conviction ne m'empêche pas de déplorer certains faits interpellants. Premièrement, concernant le manque de jeunes qualifiés, je ne peux m'empêcher de comparer, suivant un raisonnement assez basique, le nombre d'heures de pratique dispensées dans l'enseignement technique il y a trente ans avec la situation actuelle... Vous me permettrez d'ajouter qu'il n'y a pas de miracle. Deuxièmement, en évoquant tout à l'heure les 2ème et 3ème degrés, on a noté que la formation se déroulait en quatre ans. La réalité oblige à dire qu'elle se fait parfois en deux ans, puisque qu'on constate que certains étudiants changent d'orientation après le 2ème degré et passent, pour diverses raisons, d'une option menuisier à une formation d'électricien. Enfin, quitte à jeter un pavé dans la marre, je dirais que tant que nous resterons confronté aux types de structures que nous connaissons, nous ne pourrons pas



faire grand chose de plus pour améliorer la formation technique des jeunes, alors que, parallèlement, les développements technologiques dans la plupart des métiers nécessiteraient beaucoup plus d'heures de formation, en tout cas au niveau de l'enseignement secondaire.

Si, à la suite de M. BAMPS, je suis également convaincu qu'il y a une adéquation correcte entre les formations et les besoins des entreprises, je préciserai par conséquent que cette adéquation réside à mon sens dans les *possibilités* que pourraient actuellement atteindre l'enseignement technique et professionnel.

**M. Jacques RONDAL, Professeur Ordinaire à l'Université de Liège**

*Si mauvaise adéquation il y a, elle se situerait plutôt entre les choix actuels des jeunes (et des parents) et les métiers qu'entre la formation et l'emploi. Les entrepreneurs et représentants du monde professionnel ici présents partagent-ils cette analyse ? Autrement dit, l'adéquation entre la formation et les besoins des entreprises vous apparaît-elle bonne ?*

**Mme Danielle COUNE, Directrice générale des Services Techniques Provinciaux**

En ce qui concerne la qualification des *ouvriers* dans le domaine de la construction, on constate que les formations répondent relativement bien à nos besoins, en tout cas au niveau des services publics. C'est lorsqu'on se tourne vers des domaines plus pointus, comme la restauration du patrimoine et les métiers davantage en évolution, que l'on sent certaines carences, auxquelles on peut toutefois pallier par des formations complémentaires.

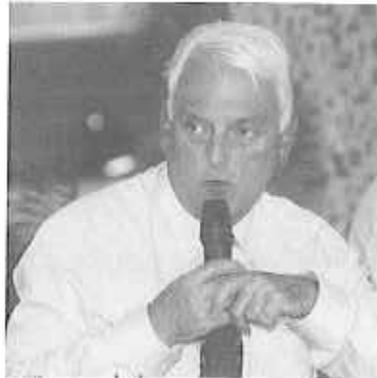
Aussi a-t-on parfois l'impression que l'enseignement, même s'il dispense une base tout à fait convenable, travaille avec des matériaux et des matières qui sont déjà quelque peu dépassés. Sans doute pourrait-on aller un peu plus loin - y compris dans l'enseignement - pour appréhender les technologies neuves, les technologies

de pointe. Il y a certainement là un pas supplémentaire à franchir au niveau de la qualification, d'autant que les concepteurs publics et privés souhaitent évidemment favoriser ces technologies nouvelles.

Bien sûr, comme les technologies sont constamment évolutives, il est permis de se dire qu'il faudra toujours compléter la formation aux technologies de pointe. Mais au départ, lorsqu'on recrute quelqu'un, on devrait pouvoir s'attendre à ce qu'il soit immédiatement opérationnel avec les technologies déjà mises en œuvre, ou du moins avec les technologies pas trop dépassées.

**M. Paul MERCHIERS, Directeur-Président de la Haute Ecole de la Province de Liège Rennequin Sualem**

Il est vrai qu'on reproche à l'enseignement supérieur d'être parfois en décalage avec la réalité technologique. Mais il faut dire et répéter que la formation prioritairement dispensée reste une formation de base et qu'il existe par ailleurs, sur le marché de l'enseignement, des formations spécialisées, un enseignement de promotion sociale et des possibilités de mettre sur pied des formations continues. J'ai quant à moi toujours défendu l'opinion selon laquelle, en ce qui concerne par exemple les ingénieurs, nous devons former un ingénieur pour une vie et pas nécessairement pour une entreprise. Il y a là une juste part des choses à respecter et c'est aussi pourquoi je pense que se mettre autour d'une table entre formateurs et entreprises revêt une importance capitale.



Un mot peut-être, concernant le recrutement des enseignants. Outre les difficultés de plus en plus grandes que nous connaissons pour les recruter dans les métiers techniques, ils sont de plus en plus fréquemment des enseignants professionnels. Rappelons qu'à une époque où l'enseignement technique avait le bonheur de compter un grand nombre d'heures de pratique, beaucoup de formateurs étaient

effectivement des gens qui vivaient dans l'entreprise. S'il est vrai que les Hautes Ecoles ont conservé la possibilité d'engager des professeurs invités, de façon à combler ce genre de déficit, le problème reste malgré tout sensible. Malgré sa bonne volonté, un enseignant professionnel se recyclant par lui-même n'arrivera pas nécessairement à accroître ses compétences techniques de la même manière que pouvaient le faire les personnes qui étaient dans l'entreprise. Il y a certainement un effort à faire dans ce domaine. Je pense que la question du recyclage des enseignants devrait faire l'objet d'une étude approfondie, de façon à apporter des réponses concrètes à cet important problème.

#### **M. Jacques RONDAL, Professeur Ordinaire à l'Université de Liège**

La semaine dernière, se tenait, à l'Union Wallonne des Entreprises, une réunion de bilan de la journée " Un métier, un jour ", organisée le 17 mars dernier au Tunnel de Cointe. Cette réunion a permis d'émettre une série de réflexions sur cet événement globalement positif, qui fut un énorme succès de foule : plus de six mille élèves, pour la plupart entre dix et quatorze ans. Ceux d'entre vous qui ont participé à cette rencontre pourraient utilement nous en rendre compte.

J'évoquerai déjà brièvement deux pistes qui ont été explorées. Les tranches d'âge à cibler d'une part, et les actions préalables à mener avec les enseignants d'autre part, de façon à optimiser l'intérêt des élèves envers les activités que l'Union Wallonne des Entreprises entend poursuivre en faveur des métiers techniques.

#### **M. Roger LESAGE, Inspecteur diocésain de l'Enseignement catholique du Diocèse de Liège**

Je vais m'efforcer d'être fidèle à ce qui a été dit. Rappelons en résumé qu'au travers de la journée " Un métier, un jour ", l'UWEL (Union Wallonne des Entreprises - section de Liège), principal organisateur de la manifestation, avait imaginé sensibiliser les jeunes de 5ème et 6ème primaire, ainsi que de 1ère et 2ème secondaire, aux métiers de la construction qui ont collaboré à la réalisation

du Tunnel de Cointe. A savoir 44 métiers, recensés pour la circonstance en 40 métiers distincts : maçon, ferrailleur, architecte, ingénieur, soudeur, etc. Il était donc prévu d'organiser une quarantaine de stands, avec des paires d'enseignants et de travailleurs : un travailleur pour expliquer aux jeunes ce qu'est son métier et un enseignant pour expliquer quelle formation il faut suivre pour y accéder.

Une des conclusions émises a été que, parmi cette quarantaine de stands espacés d'une quinzaine de mètres chacun et généralement bien conçus, les mieux organisés étaient ceux où l'entreprise et l'enseignement s'étaient réellement rencontrés. C'est ainsi que chaque fois qu'un groupe-classe se présentait dans un stand, on sentait très bien l'équipe qui avait préparé cela et les quelques autres - une minorité - qui avaient simplement mis des panneaux et laissaient passer les élèves sans les informer valablement. Il fallait donc absolument préparer l'accueil des jeunes, prévoir comment on allait pouvoir susciter leur intérêt, etc.

Deuxième réflexion, cette fois au niveau du nombre d'élèves présents : près de 6.700 jeunes, ce qui est beaucoup. Encore faut-il savoir que certaines visites en principe étalées sur la journée se sont en fait déroulées en matinée. Le planning n'a pas été suivi par tous les enseignants et on s'est retrouvé avec un nombre très impressionnant d'élèves le matin, non sans difficultés. C'est ainsi que les navettes, organisées gratuitement par la TEC, se succédaient toutes les dix minutes.

Enfin, au niveau des enseignants accompagnant les élèves, on a constaté là-bas ce qu'on constate chaque fois, à savoir, une fois encore, l'importance cruciale d'une bonne préparation. Les enseignants qui avaient préparé leur visite, qui se sont arrêtés aux stands et qui ont attendu pour avoir les explications, sont sortis très emballés par ce qu'ils avaient découverts. Mais il faut aussi reconnaître que certains avaient insuffisamment préparé leurs élèves. Ce n'est pas en lâchant ceux-ci au début du tunnel et en les récupérant à la sortie qu'on pouvait arriver à un résultat formidable. C'est aussi, sachons le reconnaître entre nous, un des reproches que l'on peut être en droit d'adresser à l'enseignement.

Cela étant, il est bien évident que cet événement exceptionnel ne doit pas être considéré comme LA panacée. "Un métier, un jour" ne va pas révolutionner l'inscription des jeunes dans les métiers de la construction. Mais c'est incontestablement une pierre de plus et il faut donc que nous fassions beaucoup de choses.

Qu'est-ce qui est prévu pour l'avenir ? Je crois pouvoir dire que l'UWEL est vraiment décidée à entreprendre diverses démarches. Les enseignants et les entrepreneurs présents à la réunion de la semaine dernière ont ainsi proposé de mettre l'accent l'année prochaine sur les problèmes des formations scientifiques. Nous aurons la chance de connaître à Liège l'importante réalisation d'un " Village électrique ", dans le cadre d'Electralis 2001. Par conséquent, il s'agirait de profiter de cette opportunité, en association par exemple avec la Maison de la Science et d'autres partenaires, pour mettre l'accent sur ces filières scientifiques. En invitant à nouveau l'enseignement primaire, mais également tous ceux qui sont censés orienter, on essaierait de diffuser de façon beaucoup plus large encore l'information disponible sur l'enseignement secondaire.

Dans les projets ultérieurs, il y avait dans les cartons l'Aéroport de Liège-Bierset et le Port Autonome de Liège. Que l'on soit pour ou contre Bierset, toujours est-il que les nouveaux métiers de l'aéronautique et les entreprises telles que Techspace Aéro existent. Il faut absolument sensibiliser les jeunes à ces nouveaux métiers. Enfin, pourquoi ne pas profiter de la chance que nous avons ici à Liège pour découvrir le Port Autonome, qui est le 2ème port fluvial d'Europe en importance.

Tout cela est prévu. Ce qui veut dire que, de plus en plus, à l'initiative d'associations telles que l'UWEL, l'entreprise se penche vraiment sur les problèmes de l'enseignement. Car il y a pénurie de travailleurs, tout simplement. C'est peut-être une nouvelle donnée qui va nous obliger à travailler ensemble et qui, dans ce sens-là, va se révéler bénéfique.

#### **M. José DELRE, Directeur de l'ICADI**

Si j'interprète correctement la plupart des interventions qui viennent d'être faites, je constate que nous cherchons à vendre des images - à vendre l'image des filières et des métiers de la construction. Et, en effet, dans la vie quotidienne, tout autour de nous, on s'aperçoit que partout, à tout moment, on vend des images. Quant aux achats qui sont censés en résulter,



ceux-ci se répartissent en achats *raisonnés* ou en achats *d'impulsion*. Je donnerai pour ma part, si vous me le permettez, la priorité aux achats raisonnés. Mais dans le chef du public qui fréquente notre enseignement, je ne suis pas convaincu que ça soit ce comportement d'achat-là qui prévale.

En effet, lorsqu'un jeune arrive dans une école technique ou professionnelle, c'est presque toujours en raison d'un choix négatif. Il a échoué dans l'enseignement secondaire général et il est bien évidemment déprimé ; ses parents aussi. Nous sommes habitués à cela et devons nous en accommoder - avec le personnel réduit que nous avons maintenant, puisqu'il a été décidé par décret que nous avions suffisamment de personnel pour encadrer les élèves, déprimés ou non. Nous devons donc assurer à tous ces élèves une formation " bon an mal an " - l'expression est bien choisie - de façon à ce qu'ils parviennent à acquérir un diplôme de qualification professionnelle et, surtout, une qualification tout court.

Si nous devons améliorer notre communication, je crois donc que nous devons désormais le faire en excluant toute notion d'achat d'impulsion. Et ce, quelles que soient les initiatives qui ont apparemment réussi et qu'on réalise pour le moment. Je ne conteste pas que ces initiatives puissent être utiles, mais je pense que nous devrions prioritairement repenser l'orientation scolaire dès l'enseignement fondamental pour, déjà à ce moment-là, trouver des pistes. Tout au moins devrions-nous pouvoir déterminer quelles sont les pistes à ne pas suivre pour tel élève, ou encore reconnaître quelles sont ses qualités essentielles, afin de plus ou moins l'orienter vers telle profession. Aussi ferons-nous en sorte que, le jour où cet élève sera obligé de faire un choix par défaut, il puisse avoir un minimum d'informations. Et ce, précisément au moment où les parents vivent une déception et sont donc dans des conditions psychologiques qui ne leur permettent pas facilement d'isoler les arguments objectifs des arguments affectifs. Tout un travail doit être réalisé à ce niveau-là, parce que cela permettra aux parents de mieux réagir, aux professeurs de mieux travailler et surtout aux jeunes de mieux s'épanouir - le plus rapidement possible. Une telle approche devrait permettre de réduire une grande partie des difficultés que nous rencontrons dans l'enseignement technique et professionnel.

## **M. Pierre LORENT, Administrateur délégué de la SEFMEP**

Dans la foulée de M. DELREE, je souhaiterais faire trois remarques.

Premier point. Au Luxembourg et en France, les travailleurs du secteur de la construction viennent de sociétés d'intérim sans aucune formation et - rassurez-vous - travaillent sur chantiers sous la direction d'un conducteur de travaux. C'est une situation tout à fait catastrophique, mais c'est la situation telle qu'elle se présente dans des pays que l'on dit riches.

Deuxième point. J'ai réalisé, il y a quelques années, en collaboration avec l'UCL et l'ULB, une enquête sur les conditions de travail et la sécurité, qui s'adressait aux architectes et aux travailleurs de la construction. Vint cinq questions étaient formulées : dans un certain style pour les travailleurs sur chantiers et, pour les architectes, dans le style "architecte". Le fond des questions, lui, était exactement le même. En gros, les résultats furent stupéfiants. Les architectes, d'une part, trouvaient que les travailleurs étaient des cochons, ne savaient pas lire un plan, jetaient leurs outils n'importe comment, quittaient régulièrement leur poste - en bref, que les chantiers étaient quasiment crapuleux. Quant aux ouvriers de la construction, leurs avis sur les architectes n'étaient guère plus avantageux : des gens qui changent toujours d'avis, ne savent pas dessiner un plan et sont incroyablement fiers et méprisants.

Dernier point. Je terminerai en vous relatant une expérience que nous menons actuellement en formation de coordinateur projet et chantier. Les personnes qui suivent cette formation sont des architectes, des ingénieurs industriels, des ingénieurs civils - dans l'ensemble, des gens formés. C'est ainsi qu'une journée de formation se déroule sur un chantier-école du Forem, le but de cette journée étant de faire comprendre aux participants la douleur du travail ouvrier. Sous la direction d'un professeur technique (généralement, un ancien ouvrier ou conducteur de travaux), ils sont donc chargés de monter un échafaudage, de conduire une pelle mécanique et une grue et de déposer une charge à côté d'un de leurs camarades, sur une petite charpente d'un mètre carré de surface. Après une journée comme celle-là - et seulement alors - ils se rendent compte de ce qu'est la réalité du travail sur chantier.

Je crois qu'un des grands problèmes vécu par le secteur de la construction est le compartimentage de notre profession. Nous ne nous connaissons plus - que ce

soit au niveau de la conception ou de l'exécution.

### **M. Abel DESMIT, Inspecteur de l'Enseignement de la Communauté Française**

Enormément de points importants ont été abordés par les uns et les autres. Aussi souhaiterais-je apporter quelques précisions sur diverses questions.

Concernant l'orientation des enfants, j'ai le sentiment que l'influence exercée par l'instituteur de 6ème année primaire s'est considérablement réduite. Je ne pense pas que l'instituteur, aujourd'hui, ait conservé la même importance qu'hier. De plus, n'oublions pas que le premier degré de l'enseignement secondaire est selon toute apparence commun aux deux types d'enseignement.

Deuxième facteur plus ou moins prépondérant au niveau du choix : les parents. Or c'est vrai aussi que la plupart de ceux qui se sont réalisés au travers des filières techniques ou professionnelles souhaitent pour leurs enfants autre chose qu'un métier manuel. Ils orientent généralement leur progéniture vers d'autres types d'études.

Troisième facteur influent : l'attrait des métiers. Et en la matière, les patrons sont peut-être responsables. Si les métiers manuels étaient mieux payés, ils compteraient plus de candidats ; c'est certain. Des personnes au potentiel important seraient tout naturellement séduites.

Enfin, restent tous ceux qui effectuent leur choix par défaut. En effet, on l'a dit, des élèves échouant dans une option vont dans une autre. Cependant, n'oublions pas que ce phénomène, s'il conditionne souvent le passage de l'enseignement général à l'enseignement technique, existe également dans le seul enseignement général. On va en gréco-latine, puis en sciences, puis en commerce, etc... Des choix par défaut s'effectuent aussi à ce niveau-là et il n'y a donc pas, en terme de relégation,



une seule voie tracée du général vers le technique et le professionnel.

Par ailleurs, faut-il dire "technique *et* professionnel", "technique *ou* professionnel", ou tout simplement "professionnel" ? Les employeurs font-ils encore une distinction entre divers candidats, selon qu'ils sont diplômés de l'enseignement technique ou de l'enseignement professionnel ? Ou bien les engagent-ils en fonction de compétences déterminées ? Si, plus simplement, tel employeur a besoin de tel travailleur pour faire tel travail, y a-t-il lieu de maintenir un enseignement technique et un enseignement professionnel distincts ? Seuls les programmes - plus ou moins poussés - déterminent les différences entre les niveaux de formation. Or, si tel est le cas et si tous les programmes ont bien leurs spécificités propres, ils devraient donc logiquement conduire à des métiers différents. Il est dès lors permis de penser que la dichotomie technique/professionnel est dépassée. Si les filières que l'on dit "techniques" ou "professionnelles" ont en commun d'être des filières "de qualification", on est en droit de s'interroger sur la pertinence de la distinction entre ces deux types jumeaux d'enseignement.

On a dit tout à l'heure que les filières professionnelles étaient dévalorisées depuis une vingtaine d'années. C'est précisément au cours des vingt dernières années que s'est progressivement développé un chômage de masse, succédant au plein-emploi que nous connaissions dans les années 60 et 70. En conséquence, puisqu'ils avaient un grand choix de main-d'œuvre, les entrepreneurs n'ont-ils pas été tentés d'embaucher des personnes plus qualifiées que ce qu'il n'était réellement nécessaire ? Auquel cas, n'auraient-ils pas eux-mêmes contribué à dévaloriser les gens moins qualifiés et, subséquemment, l'enseignement professionnel dans son ensemble ? Pour embarrassantes qu'elles soient, les employeurs doivent absolument se poser ces questions.

Quant à nous, responsables de l'enseignement technique et professionnel, nous avons vu que nous accueillons fréquemment, au 3<sup>ème</sup> degré, des élèves qui ont eu pendant quatre ans une formation générale. Ainsi donc, il suffit à ces élèves de suivre les deux dernières années pour décrocher une qualification identique à ceux qui ont mis quatre ans pour l'obtenir. Ne devons-nous pas reconnaître que c'est quelque peu curieux ? Loué pour sa pratique, notre enseignement s'apprendrait-il si facilement ? Nous devons nous aussi nous questionner.

Permettez-moi d'évoquer également les rapports école-entreprise. Depuis de

nombreuses années, le FFC soutient fortement les écoles, en leur donnant des moyens importants qu'elles n'arriveraient pas à développer elles-mêmes. Le secteur des transports fait de même, par exemple, pour les futurs conducteurs poids lourds, en apportant une aide très importante également. Malgré quoi, nous avons souligné le problème des technologies de pointe, dont les écoles ne parviennent pas à suivre les toutes dernières évolutions. En la matière, on ne saurait affirmer que quinze jours de stages ici et là pourraient suffire à donner une formation vraiment suffisante, par rapport à celle qui est attendue des entreprises. Cependant, en tant qu'enseignants, je crois qu'il est de notre devoir de dire et de rappeler aux entreprises que notre rôle n'est pas de façonner les jeunes pour l'entreprise au travers de qualifications pointues, mais au contraire de rendre les jeunes capables de *s'adapter* à tout nouveau type de travail, tantôt plus perfectionné, tantôt plus précis, mais toujours différent. Nous ne pouvons pas former "à la carte" : d'une part, je crois que l'enseignement n'en a pas les moyens et d'autre part, je reste convaincu que ce n'est pas ce qui est souhaitable pour les jeunes que nous formons.

Enfin, dernier volet également évoqué, le recrutement des professeurs. Diverses voies peuvent conduire quelqu'un à devenir professeur. Soit il a suivi une formation spécifique pour être agrégé ou licencié pour l'enseignement. Dans ce cas, il sait qu'il va mettre un certain temps, un certain nombre d'années, avant d'avoir une place stable. Soit il vient du monde de l'industrie et il quitte dès lors un emploi pour un autre, mais qui est très précaire. Autant dire que celui-là, on ne le voit plus guère. Soit il est demandeur d'emploi et il prend ce qui se présente - dans notre cas, un emploi de professeur. Il arrive dès lors sans aucune qualification : il n'est pas prêt à enseigner et n'a guère, pour toute aptitude, que sa bonne volonté.

Comment imaginer que tout cela n'influe pas sur la qualité de notre enseignement ? A un niveau supérieur du pouvoir, il faut absolument mettre en place des structures qui permettent à des gens qui ont travaillé dans le monde de l'industrie et des entreprises - et qui se sentent attirés par l'enseignement technique et professionnel - d'y venir librement, de quitter un emploi pour un autre d'une façon valorisante. Peut-être faudrait-il créer ce que j'appellerais un pôle de professeurs en attente. En cas d'intérim à assurer, ceux-ci seraient immédiatement disponibles - et volontaires. En d'autres occasions, ils pourraient exercer en renfort, soit auprès de classes très peuplées, soit auprès de professeurs chevronnés qui leur apprendraient le métier. Des formules de ce genre doivent être imaginées dès à présent. Si nous n'arrivons pas à les mettre en

œuvre, j'ai de sérieuses craintes quant à la qualité de notre enseignement technique et professionnel que j'appellerais, pour ma part, "enseignement de qualification".

**M. Jean-Claude THUNUS, Entrepreneur, Entreprise Générale de Construction  
J.-C. Thunus**

Je préciserai, pour me présenter, que je suis un "petit" entrepreneur de construction gros œuvre.

A mon sens, je ne crois pas qu'on dévalorise ceux qui sortent de l'école en les engageant tout d'abord comme manœuvres. Il faut savoir que la construction demande aujourd'hui des compétences toujours plus grandes ; nous avons parfois trente jours pour réaliser un bâtiment, et pas un de plus. Il nous faut dès lors des gens qualifiés et très productifs. Or, il est bien évident qu'un diplômé nouvellement sorti d'une 6ème année ne peut avoir la production habituellement requise. Il faudrait donc que nous puissions, non pas exiger de lui une production tout bonnement irréaliste, mais l'engager sans devoir d'emblée - comme c'est le cas - le payer au salaire 1er échelon.



Si un jeune se présente en expliquant que son professeur a dit qu'il devait exiger une rétribution 1er échelon, l'entrepreneur lui répondra d'emblée qu'il ne pourra l'obtenir. Il sera contraint de lui dire qu'il devra préalablement prouver qu'il est capable d'atteindre un niveau identique aux autres travailleurs. Qui sont ces autres travailleurs ? Suivant les cas, des ouvriers qui ont parfois dix ou quinze ans d'ancienneté et qui, eux-mêmes, voient arriver un nouveau venu exigeant d'entrée de jeu un salaire quasi identique au leur. Cela ne marche pas – automatiquement. De la même façon, ce jeune sortant de 6ème année ne saurait pas non plus atteindre la production de quelqu'un qui a été apprenti pendant trois ans. L'entrepreneur préférera rémunérer davantage ce dernier.

Nous autres, entrepreneurs en gros œuvre du secteur privé, nous sommes amenés à travailler avec des prix et des contraintes qui sont très difficiles. Nous ne pouvons donc pas nous permettre d'avoir des ouvriers improductifs. Si un ouvrier s'avère improductif après quelques mois d'embauche, nous sommes obligés de le licencier. Nous évoluons dans un tel environnement que nous sommes parfois amenés à "débaucher" un très bon élément, par exemple maçon, d'une autre entreprise, pour pouvoir arriver à tenir les délais qui nous sont imposés, pour pouvoir tout simplement parvenir à gagner notre vie.

Concernant l'embauche des jeunes, nous en sommes donc arrivés à un point où nous souhaiterions que se mettent en place, auprès de l'ONSS ou ailleurs, davantage de mécanismes nous exonérant par exemple de certaines charges et nous permettant de ne payer que le salaire de ces jeunes. C'est à mon sens, à l'heure actuelle, une des seules voies qui pourrait permettre, du moins en partie, de composer avec la réalité qui est la nôtre.

#### **M. Roger STASSEN, Chef d'Atelier de l'Institut Technique Don Bosco - Verviers**

L'entreprise cherche des gens qualifiés, c'est évident et c'est bien normal.

D'un point de vue éducatif, je souhaiterais cependant souligner le fait que l'école n'a pas pour unique fonction de former à un travail ou à un emploi. Je constate d'ailleurs aujourd'hui qu'on demande de plus en plus à l'école de jouer d'autres rôles : de parents, d'éducateur, voire de "sauveur" dans le cas, par exemple, de jeunes vivant quasiment dans la rue. Certains d'entre eux, arrivés en fin d'obligation scolaire, ne pourront manifestement pas trouver d'emploi dans une entreprise. Que faire de ces jeunes que l'école a vainement essayé de "récupérer" jusqu'à 18 ou 20 ans ? A quoi vont-ils être livrés au sortir de l'institution scolaire ? Voilà quelques questions auxquelles nous n'avons guère de réponses.



Autre remarque, concernant le recrutement des enseignants. Je ne voudrais pas qu'on généralise l'image d'un enseignant "ancien chômeur en mal de travail". Sans vouloir nier les problèmes qui ont été évoqués, la profession d'enseignant reste exercée - plus souvent qu'on ne le croit - par des gens extrêmement motivés.

#### **M. André GILLES, Député permanent**

Les diverses problématiques liées à l'enseignement technique et professionnel sont extrêmement vastes ; celles qui concernent les rapports entre l'école et l'entreprise le sont tout autant. C'est donc peut-être ambitieux de vouloir tout résoudre ici, dans le temps qui nous est imparti. Aussi serais-je enclin à revenir au centre du débat qui nous rassemble aujourd'hui.

Je crois qu'il convient ici de nous poser quelques questions directement en relation avec le sujet du jour. Avons-nous des emplois à offrir à notre jeunesse dans le secteur de la construction ? Réponse : oui. Les candidats sont-ils assez nombreux ? Réponse : non. Convient-il d'en former plus et peut-être un peu mieux ? Réponse : deux fois oui. Enfin, une question davantage adressée aux entrepreneurs qui nous ont fait l'honneur de répondre aujourd'hui à notre invitation, mais qui intéressera aussi les enseignants et formateurs : les entrepreneurs, qu'ils soient publics ou privés, sont-ils intéressés par les mesures prévues dans le cadre de dispositifs tels que le Plan Rosetta ? Rappelons peut-être brièvement que ce plan prévoit que les employeurs soient soumis à une obligation d'embauche en contrepartie de certains avantages (notamment en termes de charges sociales) et moyennant, dans certains cas, une formation complémentaire assurée au jeune. Autrement dit, si par convention avec divers opérateurs d'enseignement, les employeurs apportent une formation complémentaire à ce jeune, ils pourront bénéficier d'avantages, sans pour autant être obligés de l'embaucher. Ils pourront évidemment le faire - ce qui est souhaitable et souhaité. Le Plan Rosetta prévoit donc un avantage concret et financier pour l'entreprise et pour le jeune. Puisque c'est l'entreprise qui peut, dans ce contexte, spécifier elle-même la nature de la formation qui l'intéresse, n'y a-t-il pas là quelque chose à développer de manière un peu plus systématique que simplement au travers de relations CEFA - Entreprise ?



Je répondrai en deux temps.

Ces régimes d'engagement de jeunes stagiaires sont en général imposés aux entreprises. En raison des efforts de formation et de convention à l'emploi déjà réalisés dans le cadre du FFC, le secteur de la construction fait l'objet d'une dérogation générale, qui implique qu'il n'y aura pas, en la matière, d'obligation impérieuse dans le secteur. A priori, je dirais qu'il n'y aura donc pas de

procédures d'engagements supplémentaires dans ce cadre-là. Même si tel était le cas, il faut en outre, pour rendre obligatoire un tel régime, qu'il y ait un potentiel déjà important de travailleurs dans l'entreprise, c'est-à-dire 50 travailleurs ou plus. Je connais peu d'entreprises de construction qui occupent plus de 50 travailleurs.

Reste alors le volet volontariste qui, bien entendu, est ouvert. Si la démarche paraît intéressante et si les entrepreneurs peuvent, par ce moyen, obtenir une main-d'œuvre qui se qualifie et qui entre au profit et au bénéfice du secteur, je pense dès lors que beaucoup d'entreprises seront disposées à faire un effort particulier.

J'aimerais maintenant répondre à une objection soulevée tout à l'heure, pour défendre quelque peu les entrepreneurs de construction. On a dit : " si vous payez mieux, vous aurez plus de candidats ". C'est une idée séduisante, mais difficilement praticable. Il faut effectivement savoir qu'un salaire moyen - de l'ordre de 400 Fb de l'heure pour un ouvrier - entraîne une charge patronale de l'ordre de 108% - soit 432 Fb supplémentaires, pour un total dépassant donc les 800 Fb. Ajoutez à cela une TVA de 21% et nous approchons la plupart du temps les 1.000 Fb. Il faut également considérer la part de risque global, chaque minute n'étant pas productive, auquel s'ajoute encore le risque professionnel : un prix remis n'est pas forcément un prix qu'on pourra tenir. Ces risques existent. Avant que le patron n'ait pu engranger un franc de bénéfice, on arrive souvent à un salaire de 1.500 à 1.800 Fb de l'heure. Comptez dès lors ce qu'un travailleur moyen doit prêter pour s'offrir chez lui les services d'un ouvrier de la construction ; vous arrivez souvent à une estimation moyenne d'une demi-journée de travail pour payer une heure. Enfin, en

raison de la concurrence très forte, on conviendra aisément qu'il ne serait pas non plus évident pour une entreprise de trouver des chantiers à réaliser avec des travailleurs mieux payés. L'équation selon laquelle un relèvement des salaires permettrait d'attirer plus de main-d'œuvre m'apparaît donc discutable.

**M. José DELRE, Directeur de l'ICADI**

J'entends les entrepreneurs parler de concurrence. Il faut savoir qu'une concurrence très forte existe également dans l'enseignement et s'est développée depuis un certain nombre d'années. En l'occurrence, elle ne profite certainement pas aux entreprises ; elle ne sort déjà pas l'enseignement. Même si nous vivons dans une société où la concurrence doit généralement fleurir pour la faire grandir, la limiter dans l'enseignement est peut-être une des pistes à explorer dans les années futures, pour réduire tous les déficits auxquels vous avez fait allusion, et dont personne ne se réjouit.

**M. Ivan FAGNANT, Directeur général de l'Enseignement de la Province de Liège**

Quelques réactions sur quelques points précis. M. THUNUS a évoqué tout à l'heure le problème des traitements. J'imagine aisément que la réalité de tous les jours est loin d'être évidente pour une petite entreprise et je ne voudrais pas donner l'impression de me mêler d'un problème qui a été négocié entre les syndicats et les patrons. Toutefois, la vérité m'oblige à rappeler que, dès 1975, le FFC, en tant qu'organisme paritaire, a fixé le traitement de ceux qui effectuaient une formation *complète* (en 5 ans alors, en 6 ans aujourd'hui). Si le FFC a entrepris une telle démarche à l'époque, ce fut tout simplement pour attirer des étudiants dans les sections construction proprement dite. Car il n'y en avait pas en suffisance ; il y en avait davantage en mécanique, électricité ou menuiserie qu'en construction. Dans le cadre des travaux de la CCPO, j'ai personnellement demandé qu'au sein des bouleversements actuels, on maintienne au moins cet acquis du passé. Rien à voir avec des revendications syndicales ou autres, mais,

en tant que formateur, je juge important que l'étudiant formé puisse continuer à jouir d'une mesure que le *seul* secteur de la construction - parce qu'il voulait avoir des étudiants - a négocié en son temps et ce, pour obtenir que *quelqu'un qui terminerait ses études aurait droit à tel barème*. Et je reste convaincu que beaucoup d'employeurs ont été heureux de pouvoir engager des personnes sorties de même construction gros œuvre, pour la bonne et simple raison que ces personnes se sont révélées compétentes - ce qui est toujours apprécié et appréciable.

Une autre remarque sur le "Dualsystem" allemand, auquel j'ai la modeste prétention de m'être intéressé. Bien que pratiqué dans un pays voisin, ce système n'a absolument rien à voir avec nos alternances et la situation d'ensemble que nous connaissons dans notre pays. En premier lieu, il faut savoir que ce sont les patrons qui payent la formation. Ensuite, si les Allemands ont été amenés à créer, dans les années 70, des Realschule et des Berufsschule, c'est aussi parce qu'ils enregistraient mille demandes pour dix emplois. A cette époque, je suis allé visiter le Groupe Thiessen à Düsseldorf et, en effet, pas moins de mille personnes apprenaient le métier dans des situations d'usine. Mais on nous expliquait bien qu'il y avait deux à trois cents candidats pour dix places ! Etant donné une telle proportion, il n'y avait donc rien d'étonnant à ce qu'au moins cent candidats réussissent brillamment les tests en fin de parcours. Et les patrons - qui étaient aussi les bailleurs de fonds - avaient encore la liberté de choisir les meilleurs d'entre eux. Je pense sincèrement que nous n'en sommes pas là. Je crois donc qu'il faut être très prudent, en imaginant qu'un système pratiqué d'un côté de la frontière puisse être directement transposable de l'autre, car les cultures sont différentes. Je sais aussi que, lorsque j'étais directeur ici en 75, des étudiants allemands venaient suivre les A2 à Verviers parce que ce type d'études n'existait pas chez eux. Et croyez-moi, dans la région d'Aix-La-Chapelle, c'était extrêmement recherché.

Concernant les journées "Eveil aux métiers" du FFC, c'est vrai que des centaines de jeunes y défilent. Mais, pour être allé aux remises de prix organisées le week-end, j'ai le souvenir d'une récente édition où étaient présents... quatre parents ! Nous les avons comptés. Cela semblait indiquer qu'on avait défilé la veille parce que c'était tout compte fait une demi-journée de congé. Aussi ne suis-je pas certain que ces journées de promotion reçoivent, pour le moment, le bon public. Idem pour le Tunnel de Cointe.

Sans doute devrions-nous prioritairement adresser ces événements à l'intention des jeunes de 15 ans, plutôt que des enfants de 12 ans. Car, pour l'instant, nous recevons un public d'enfants qui vont de toute façon d'abord aller dans l'enseignement général - non pas par choix négatif pour l'enseignement technique, mais beaucoup plus simplement parce qu'on leur a dit et répété que le 1er degré est le même partout. Dès lors, dans ces conditions, autant aller dans tel établissement d'enseignement général que papa et maman connaissent bien, ou situé près de la maison, etc. Je crois qu'en la matière, des problèmes de fond très importants existent. La Province de Liège a demandé qu'on reconsidère le 1er degré parce qu'il suscite de sérieuses questions. Etant à cet égard un pouvoir subordonné, la Province ne peut décider seule de la politique à mener, mais elle a clairement émis une série d'objections et de propositions. Toujours est-il que, *dans la situation actuelle*, les activités de promotion que nous entreprenons devraient s'adresser à une autre tranche d'âge. Je m'empresse de préciser que cette analyse n'implique nullement - bien entendu - que je sois partisan de la situation actuelle.

Nous pouvons constater le succès très important rencontré par les formations en informatique. Si cet engouement nous apparaît aujourd'hui justifié, il fut un temps pas si éloigné où l'informatique, située à Seraing, ne comptait guère plus d'inscrits que la construction ici, à Verviers. Pourquoi une telle évolution ? Parce que depuis maintenant deux ou trois ans, on crie partout qu'il faut des informaticiens. Quand la CCPQ a dit qu'il y avait un besoin urgent de techniciens A2 en informatique, on a créé quatre sections, dont une à Seraing, où nous avons eu directement une quarantaine d'inscriptions. On en a encore créé quatre cette année, qui ont un succès fou. Il y a maintenant plus de trois cents étudiants en 1ère année informatique. Donc je crois qu'il est essentiel qu'il y ait un message positif vis à vis d'un certain type d'emploi - sur le fait qu'il y a de l'emploi, qu'il y a des formations. Mais attention aux discours ambigus. Qu'on ne vienne pas dire, comme parfois, qu'il faut tel type de travailleurs et puis, quasi simultanément, que les formations correspondantes ne conviennent pas. Si on tient ce genre de discours, les jeunes ne viennent pas et c'est alors à 25, 30 ou 40 ans - parce qu'ils auront perdu leur emploi ailleurs - qu'ils viendront se recycler. Or, je ne suis pas technicien, mais pour avoir moi-même commencé ma carrière de professeur ici, j'ai toujours observé et senti que la culture technique, c'est quelque chose qui se vit.

Une des forces de la région liégeoise, c'est précisément une grande tradition au niveau de la technique ; ne la perdons surtout pas. Cette tradition fut toujours

historiquement liée aux écoles techniques - qu'il s'agisse des écoles industrielles en cours du soir au 19ème siècle, puis des écoles techniques au début du 20ème, avant qu'on ne les structure officiellement comme enseignement technique. En la matière, notre région s'est progressivement organisée d'une façon toute différente que l'Allemagne ou la Hollande - ce qui ne nous a pas empêchés d'être et de rester, encore aujourd'hui, très compétitifs. Mais notre problème pour le moment, c'est que, dans le secteur industriel, certaines écoles qui comptaient 1.200 élèves n'en comptent plus que 400, quel que soit le réseau. Cela interroge tout le monde et interpelle sérieusement les milieux professionnels. Or, lorsque ceux-ci nous disent que nous ne diplômons pas de soudeurs de qualité, nous nous devons de leur faire savoir que, dans la partie francophone du pays, tous réseaux confondus, à peu près toutes les sections Soudure sont en dérogation : elles ont rarement plus de six élèves. Et pourtant, on demande des soudeurs ! Nous savons, nous, que les gens que nous formons pourraient être immédiatement compétitifs. Mais seulement, voilà, il faudrait que nous en ayons ! S'il n'y a pas d'étudiants dans les sections - s'il n'y en a pas du tout - on ne pourra effectivement pas dire qu'ils sont bons. La logique nous impose donc ceci : il faut *d'abord* que nous puissions former des gens pour que les milieux concernés puissent obtenir de bons éléments.

#### **M. Jacques PIETTE, Manager régional du Fonds de Formation professionnelle de la Construction**

Tout ce que M. FAGNANT vient d'évoquer, je dirais que c'est vraiment du domaine de l'information.

Quand je suis arrivé au FFC, il y a 5 ans, j'imaginai un peu naïvement qu'une fois qu'une information était passée, elle était enregistrée une fois pour toutes. Or, le fabuleux problème que nous rencontrons est que ce principe se révèle tout à fait inexact à l'épreuve de la réalité - l'information est toujours à recommencer.

En ce qui concerne les journées d'éveil que nous organisons, je dirais que le public que nous visons, ce sont peut-être moins les enfants du primaire ou du 1er degré que leurs parents. Et comment parvenir à intéresser durablement ceux-ci ? Je dois vous avouer que c'est une question à laquelle je n'ai actuellement pas de réponses précises. Nous avons essayé beaucoup de choses, mais nous n'arrivons pourtant

pas encore à sensibiliser suffisamment les parents. Cette année-ci, par exemple, toujours dans le cadre des journées d'éveil, nous avons tenté d'impliquer davantage les CPMS. Or, de ce côté-là aussi, nous n'avons pas enregistré les retours que nous attendions. Toutes les suggestions que les uns et les autres voudront bien nous soumettre sur ces questions sont les bienvenues.

**M. Paul CRESPIEN, Secrétaire du Comité Provincial de Liège pour la Promotion du Travail, Trésorier de la Fondation Jean Boets**



Le Comité Provincial de Liège pour la Promotion du Travail collabore modestement avec le FFC, dans le cadre des journées d'éveil aux métiers de la construction, à l'intention des élèves de dernière année de l'enseignement fondamental.

C'est vrai, comme l'a relevé M. le Directeur général Ivan FAGNANT, que nous ne touchons probablement pas le public-cible idéal. Mais, ce que je vois personnellement de très positif dans ces manifestations, c'est que nous sensibilisons les enseignants - qui vont par la suite, dans une certaine mesure, influencer le jugement des enfants. A ce propos, permettez-moi de faire remarquer que les enfants ont aujourd'hui acquis une place très importante en terme de décision. Les parents ne sont plus seuls à donner des avis ; les enfants le font tout autant et l'on s'y conforme très souvent. Les instituteurs, qui peuvent donc influencer sur leurs choix, sortent souvent enchantés des journées d'éveil et sont véritablement séduits par les divers aspects - qu'ils découvrent - du secteur de la construction. La place qui est réservée à la sécurité et au bien-être du travailleur dans l'exercice de son métier est certainement un des angles forts de ces journées.

Je crois donc que nous ne perdons pas notre temps. Même si nous n'obtenons pas de résultats immédiats, je suis convaincu que ces actions seront payantes à long terme. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas envisager, complémen-

tairement, des activités identiques avec d'autres niveaux de formation. Je suis tout à fait d'accord avec ce principe et je suis certainement désireux de proposer aux membres du Comité d'organiser deux journées d'éveil : une pour les enfants sortant de l'enseignement fondamental et l'autre pour les jeunes en cours de formation.

#### **M. Philibert CAYET, Président de la Fondation Jean Boets**

Le grand absent de notre débat - un absent très courtisé - est l'étudiant lui-même, ce jeune qui est amené à suivre l'avis tantôt de son instituteur, tantôt de l'assistante sociale, de ses parents, etc. Le même est également convié à se rendre à telle "Journée de l'Etudiant" qui, parfois, consiste avant tout en une grande foire de la publicité pour écoles - je cite Madame la Ministre DUPUIS. Mais dans le même temps, on constate qu'il n'existe toujours aucun endroit fixe, où cet étudiant pourrait aller se renseigner en toute autonomie : sans être nécessairement obligé de demander conseil, tout en n'étant plus confronté à une information quelque peu fragmentaire. Etant jeunes, la plupart d'entre nous ont eu un jour l'envie d'entreprendre un métier - et nous avons bien souvent suivi la voie que nous désirions. Les jeunes d'aujourd'hui ont-ils encore, réellement, cette possibilité ? Aussi insisterai-je encore une fois sur l'importance d'un dispositif qui, tout en permettant d'articuler davantage les recherches en termes de formation et d'emploi, autoriserait les divers utilisateurs à devenir véritablement acteurs de leur propre cursus scolaire et professionnel.

#### **M. Edouard DAVID, Directeur de la Haute Ecole de la Province de Liège Rennequin Sualem**

Vous me permettrez certainement de situer mon intervention au niveau de l'enseignement supérieur et d'être, à ce sujet, globalement optimiste. Si je devais



faire un bilan de la situation au supérieur, il serait peut-être mitigé mais positif. Au niveau du graduat, deux écoles existent dans la partie francophone du pays. Notre école compte aujourd'hui près de deux cents cinquante étudiants. Ceux-ci poursuivent dans leur finalité un certain nombre de choix différents : le bureau d'études, le chantier, l'environnement ou le patrimoine - les deux premiers remportant les suffrages.

Avec son stage d'un semestre en 3ème année, la structure actuelle des graduats nous met en prise directe avec l'entreprise. S'il recouvre plusieurs aspects, ce stage est d'abord un stage d'insertion professionnelle, tant il est vrai que si l'enseignement peut évidemment garantir les qualités techniques des diplômés, il n'a au contraire guère d'influence sur les individus eux-mêmes et leur savoir-être. Le stage aborde donc ce premier problème : une insertion professionnelle et une découverte du milieu - économique, professionnel, technique. Pour l'étudiant, c'est également un stage de qualification. Ce qui veut dire qu'au delà de la formation reçue au niveau du graduat proprement dit, il peut à travers ce stage se qualifier et choisir par exemple un secteur d'activités qui ne correspond pas nécessairement au trajet " naturel " qu'il a pu suivre au niveau du graduat.

Je crois ne pas me tromper en disant que les entreprises demandent plus de stages, ce qui implique aussi que nous ne savons pas toujours répondre à la demande. L'évaluation de ces stages - qui s'organise en défense publique au mois de juin et nous donne l'occasion d'un contact direct avec les entreprises - nous montre que le bilan est relativement positif. Un certain nombre d'insatisfactions sont liées à des problèmes qui ont été soulevés aujourd'hui. Je retiendrai par exemple l'aspect " coordinateur sécurité " et l'aspect " économie, gestion et coûts ". Nous avons plusieurs fois envisagé d'insérer ce dernier volet au niveau de la formation. Notre solution aujourd'hui - parce que c'est toujours un problème de temps - est effectivement, à travers ce stage, d'être attentif à cet aspect dans tous les projets qui sont développés, pour faire en sorte que l'étudiant aborde ce problème.

Il est également vrai qu'une de nos préoccupations, aujourd'hui, est la mise à jour de nos formations, en y injectant des techniques que nous consignons comme actuelles. Enfin, depuis quelques années, nous sommes effectivement confrontés à une diminution du nombre d'inscriptions dans les sections construction. Or, comme je l'ai expliqué, il n'y a que deux instituts qui organisent des graduats dans le domaine de la construction pour la partie francophone du pays, ce qui veut dire

que globalement cent cinquante à deux cents étudiants sont diplômés dans ce secteur. Cela nous amène à réfléchir à un certain nombre de démarches promotion, dont certaines vont encore être entamées d'ici la fin de l'année scolaire.

**M. Michel PIRON, Directeur de la Haute Ecole de la Province de Liège  
Rennequin Sualem**



J'ai plus particulièrement en charge les études d'ingénieurs industriels - notamment en construction et son option géomètre.

Comme cela a déjà été évoqué, nous avons enregistré une diminution du nombre d'ingénieurs industriels depuis un certain nombre d'années - quoique stabilisée depuis deux ans. Si nous avons subi globalement une perte

d'effectifs, dans le même temps - et assez curieusement - la section construction qui avait, sur base de critères de quotas, failli disparaître avant la création des Hautes Ecoles est maintenant devenue la section la plus importante de l'école. Alors que nous avons l'habitude de voir les étudiants s'orienter principalement vers les sections Electronique, nous avons progressivement constaté une certaine défection de celles-ci au profit d'une augmentation très notable en construction. Les mauvaises langues - essentiellement des électroniciens - ont été tentées de dire que c'est parce que les sections Construction sont plus faciles que les sections Electronique. Nous avons alors réalisé une petite enquête, pour nous apercevoir qu'en réalité, d'après une moyenne établie sur l'ensemble des choix au niveau du second cycle, c'étaient les étudiants qui avaient le mieux réussi les deux candidatures - qui sont de type scientifique - qui avaient choisi la construction. C'est une information que je souhaitais vous communiquer.

**Mme Danielle COUNE, Directrice générale des Services Techniques Provinciaux**

Je suis quelque peu étonnée que la communication de M. LAURENT ne suscite pas plus de réactions auprès des entrepreneurs. Or, si la coordination chantier et projet est appelée à devenir un nouveau métier dans le secteur de la construction, son incidence budgétaire sur les entreprises interpelle.

**M. Jean-Claude THUNUS, Entrepreneur, Entreprise Générale de Construction J.-C. Thunus**

Je suis bien conscient de l'importance de la sécurité et de ses incidences, même sur les petits chantiers comme les nôtres. Un simple exemple : lorsque nous avons un escalier sur chantier, nous devons aménager un garde-corps tout autour ; cela prend un certain temps, pendant lequel nous ne pouvons rien faire d'autre. Autant dire que le jour où arrivera un coordinateur chantier et projet, je ne vois pas très bien comment les petites entreprises comme la nôtre pourront en supporter le coût, s'il leur incombe.

**M. Pierre LORENT, Administrateur délégué de la SEFMEP**

Cette nouvelle directive dont on a parlé est vraiment très importante et va véritablement avoir une incidence considérable sur l'économie générale du secteur de la construction. Nous l'appliquons déjà sur de nombreux chantiers, à de nombreux projets. Beaucoup de maîtres d'ouvrage m'ont fait part de leurs réactions. Ils estiment généralement remarquable ce dossier d'intervention ultérieure ; pour eux, c'est réellement un mode d'emploi de l'ouvrage et cela les fait réfléchir à un tas de choses. Comment va-t-on vivre sur un chantier ? Comment va-t-on entretenir l'ouvrage ? Comment va-t-on changer les luminaires, nettoyer les carreaux, trouver un échafaudage, etc ? Tout cela, ce sont désormais des questions qui vont pouvoir être posées et anticipées.

L'enrichissement de projet est à ce niveau tout à fait extraordinaire. En permettant d'éviter un grand nombre d'erreurs, on rend l'ouvrage d'une part, convenablement utilisable et d'autre part, économiquement rentable. Aussi la coordination chantier projet est-elle très valorisante pour un jeune ingénieur. Au SEFMEP, nous avons engagé deux jeunes ingénieurs industriels, qui ont fait leur travail de fin d'études dans deux systèmes d'enseignement différents ; ils sont devenus des travailleurs créatifs. Ils ne font pas de contrôle, ils font de l'anticipation. En tant que coordinateur, ce sont des gens heureux du métier qu'ils font. Quand on leur demande de faire un plan de sécurité, ils utilisent désormais une banque de données qu'ils ont eux-mêmes créée et qui permet de mettre en relations toute une série de paramètres. Ils établissent aujourd'hui des plans de sécurité pour des bâtiments qui vont être construits, en anticipant tous les risques. Or, quel est le rôle d'un ingénieur ? Certainement pas de contrôler, un ingénieur doit créer. Idem pour un expert géomètre, qui peut se révéler lui aussi un excellent coordinateur.

Deux axes sous-tendent donc cette directive sur la coordination : la sécurité du chantier et l'utilisation de l'ouvrage. Aussi bien comme maçon que comme ingénieur de construction, on crée des prototypes : on les construit une fois et on les utilise ensuite des milliers de fois, pour des années. Si vous pouvez jeter une boîte de conserve quand elle est vide, un bâtiment, vous devez le garder ; cela confère une tout autre valeur à ce que vous faites.

En conséquence, pour l'entreprise, l'apparition d'un coordinateur projet - payé par le maître de l'ouvrage, je tiens à rassurer les entrepreneurs - peut se révéler extrêmement avantageuse, économiquement parlant.

Dans le secteur industriel, le conseiller en prévention dépend de l'administrateur délégué. Dans le secteur de la construction, qui construit ? Le particulier, l'état, etc. On a donc estimé qu'en tant que maître de l'ouvrage, il lui fallait un conseiller en prévention, avant de commencer à construire. C'est cela, la coordination projet : c'est comme avoir un conseiller en prévention dans une entreprise, c'est-à-dire avoir quelqu'un qui conseille celui qui va dépenser les sous pour le faire sans risques. Le coordinateur va donc préparer le travail des entrepreneurs. Et c'est effectivement comme quand vous investissez, comme quand vous prenez un bon étudiant qui a été bien formé et qui va vous coûter très cher au début. Quand vous engagez quelqu'un, vous vous dites d'abord que ce type vous fait perdre du temps : vous devez toujours lui parler, il vous demande où vous êtes, vous devez le mater, etc. Deux mois après, le même vous décharge. Cette façon de

concevoir un projet en sécurité est donc aussi, automatiquement, une façon de faire de la qualité. Lorsque nous travaillons avec des architectes sur certains projets, le maître de l'ouvrage demande en outre que nous fassions de l'iso 9000. En nous occupant de la sécurité, nous détectons en fait quantité de sources de non-qualité que nous ne verrions pas autrement. Des entrepreneurs nous demandent désormais de faire de la qualité en même temps que la sécurité. C'est donc une nouvelle façon d'aborder les choses - qu'il faut communiquer aux jeunes. La sécurité et la qualité des conditions de travail acquièrent une importance remarquable, qui va avoir un effet bénéfique sur la conception même des ouvrages.

J'estime donc nécessaire que les concepteurs universitaires, les ingénieurs industriels, les réalisateurs que sont les architectes et les techniciens - tous les "professionnels" dirais-je - se mettent très rapidement autour de la table pour voir comment on peut aborder et enseigner cette sécurité. Ceci, afin d'insuffler dans les projets à venir une sorte d'esprit commun, de fil rouge qui lie tout le monde, qui donne l'opportunité à tous de réaliser, ensemble, quelque chose de bien. Vous savez mieux que moi que lorsqu'un entrepreneur commence un projet qui est mal ficelé, la première chose qu'il essaye de trouver, ce sont les sources d'enrichissement. Parce que la concurrence est impitoyable. Le cas échéant, il a obtenu l'affaire parce qu'il a remis un prix trop bas. Commence alors le laborieux parcours pour retrouver les sous qu'on a tout compte fait perdus en arrachant l'affaire. N'est-ce pas parfois un peu cela que l'on constate ? Le moment est donc venu de créer et de nous imposer des conditions qui permettent d'éviter de tels procédés.

**Mme Danielle COUNE, Directrice générale des Services Techniques Provinciaux**

Nous pouvons légitimement supposer qu'à la date où sera mise en œuvre la directive sur la coordination, son application risque de retarder et perturber les processus de commande - aussi bien au niveau des commanditaires privés que publics - sur plus d'une demi année. Les conséquences pour le milieu de la construction ne vont donc pas être négligeables. A partir du moment où la nouvelle réglementation va sortir, l'incidence sur les coûts pour le maître de l'ouvrage, quel

qu'il soit, va en effet se répercuter sur le volant d'affaires de l'année. Le fait que tout cela va progressivement se régulariser n'atténue en rien ces effets prévisibles. Or, jusqu'à présent, dans le chef des entreprises, je ne sens pas de prise de conscience réellement aiguë par rapport à ces questions.

#### **M. Vincent PIRONT, Administrateur délégué de la SA Vincent Piront**

Responsable d'une entreprise en toitures et bardage, je ne suis certainement pas qualifié pour formuler des remarques par rapport à l'enseignement proprement dit. Cependant, j'aimerais inviter les directeurs d'écoles et les responsables pédagogiques à venir davantage voir ce qui se passe, aujourd'hui, dans les entreprises de bâtiment, afin de s'informer concrètement sur la réalité quotidienne de ces entreprises.



Pour lutter contre la concurrence très forte à laquelle elles sont aujourd'hui confrontées, les entreprises telles que la nôtre se sont spécialisées dans des matériaux et des techniques spécifiques. Certaines entreprises ne font que de la tuile, d'autres de l'ardoise, d'autres encore des membranes PVC ou du bitume. Concernant les techniques de pose particulières, il est bien évident qu'on ne peut pas demander à un étudiant sortant de l'école, d'une formation professionnelle ou autre, de les connaître, encore moins de les maîtriser toutes.

Peut-être serait-il bon - c'est une suggestion - d'organiser un enseignement en deux temps. En premier lieu, une formation plus générale, mais plus courte, aurait comme première priorité " d'apprendre le métier ". J'entends par là " apprendre à travailler ", tout simplement, car on se rend compte très souvent que les jeunes diplômés n'ont aucune idée du travail que suppose la vie sur chantier. Dans un second temps, cette formation pourrait se dérouler directement sur chantier, pour permettre aux jeunes, en étant éventuellement liés à une entreprise, de se spécialiser dans un matériau et une technique.

Aussi recrutons-nous beaucoup de jeunes sans qualification. Je constate que le dispositif de formation qui fonctionne le mieux chez nous est le Plan de Formation Insertion (en abrégé, PFI). Pourquoi ? D'une part, parce que nous bénéficions d'avantages importants sur les coûts du travailleur et d'autre part, parce que nous pouvons en quelque sorte mouler ce dernier en fonction du matériau et de la technique que nous utilisons. Suivant ce système qui nous engage à garder le travailleur pendant six mois après la fin de sa formation, nous avons jusqu'ici embauché dix PFI sur dix – et huit d'entre eux sont restés. Donc, à mon sens, ça fonctionne très bien.

**M. Roger STASSEN, Chef d'Atelier de l'Institut Technique Don Bosco - Verviers**

L'Institut Technique Don Bosco de Verviers n'organisant pas de section couverture, je suis donc à l'aise pour poser la question suivante à M. PIRONT : le jour où un de ses travailleurs ne conviendra pas ou ne conviendra plus, que fera-t-il ? Continuera-t-il à lui payer un salaire ou bien le remerciera-t-il ? Poser la question, c'est y répondre.

Ce n'est qu'en dispensant une formation *polyvalente*, comme nous essayons de le faire dans toutes les écoles, que nous permettrons au moins à ce travailleur-là d'aller voir ailleurs s'il peut trouver du travail.

**M. Vincent PIRONT, Administrateur délégué de la SA Vincent Piront**

Qui dit un matériau spécialisé, ne dit pas *une* entreprise. Il est clair qu'il n'y a pas qu'une seule entreprise qui pose des tuiles ou travaille l'étanchéité bitumeuse. Simplement, au lieu d'avoir un panel de cinq cents sociétés où se porter candidat, le travailleur ne se présentera peut-être que dans dix ou quinze sociétés - mais il pourra y faire valoir un atout et une spécificité. Il aura derrière lui un bagage précis, qui lui permettra vraisemblablement d'être recruté. Sans doute pourra-t-il véritablement intéresser tel patron, au travers de telle spécificité.

**M. Ivan FAGNANT, Directeur général de l'Enseignement de la Province de Liège**

Petite réponse technique à M. PIRONT. Dans les travaux de la CCPQ où vous êtes représenté, il existe un profil de couvreur. Nous, les responsables pédagogiques, sommes régulièrement attaqués et ce, aussi bien par nos enseignants qui nous disent que ce sont les patrons qui font les profils, que par ces derniers... qui retournent l'argument. Personnellement, j'ai toujours été clair sur le sujet : il y avait dix groupes de travail au niveau de la CCPQ, qui étaient tous présidés par un responsable issu de l'entreprise. C'est le cas du profil de couvreur.

Bien entendu, concernant les exemples relatifs au PFI que vous avez cités, je vous dirai qu'au niveau de l'enseignement, existent les contrats d'apprentissage industriel avec les CEFA. En raison des barèmes fixés, je ne sais pas si cela vous intéresse, mais sachez au moins qu'ici, à Verviers, dans l'Institut où nous nous trouvons et où se trouve la seule section couvreur de l'arrondissement, vous pouvez prendre contact avec les coordonnateurs du CEFA, via M. le Directeur Mario DETHIER, pour voir si cela peut répondre à vos besoins. A priori, rien ne s'oppose à ce que vous puissiez, ensemble, examiner attentivement la situation.

D'une manière générale, je dirais que si la demande précise telle que vous la formulez ne peut effectivement pas être rencontrée dans la structure de l'enseignement *de plein exercice* - puisque les patrons eux-mêmes ont défini un profil de sixième professionnel couvreur - il existe néanmoins toujours des réponses, dans l'enseignement, pour les aspects ponctuels que vous soulevez.

Dans leurs exposés respectifs, MM. PIETTE et BAMPS ont largement présenté les contrats d'apprentissage industriel dans le secteur de la construction. Or, nous avons la chance d'être dans la région qui les a initiés. Le premier contrat d'apprentissage industriel signé en Belgique a commencé à Eupen ; le deuxième - qui fut aussi le tout premier de la partie francophone du pays - a eu lieu à Verviers. C'était, déjà à l'époque, une façon de faciliter l'engagement des jeunes dans l'entreprise. Il y a donc ici une certaine tradition en la matière et, si vous êtes intéressé, il y a nécessairement des possibilités. Il existe toujours un moyen de rencontrer une demande, mais pas forcément - je suis très clair - dans une section couvreur de plein exercice, puisque le profil a été défini par les patrons eux-mêmes, en collaboration avec les enseignants qui participaient aux travaux.

M. le Député permanent André GILLES met souvent en évidence que l'enseignement provincial est un des grands partisans de l'unicité de la formation technique et professionnelle. Pour nous, l'enseignement technique et professionnel est un tout, qui va du Secondaire au Supérieur, en passant par la Promotion Sociale. Ce qui revient à dire qu'on doit toujours trouver, dans la filière Enseignement, une possibilité aux diverses demandes. Pour nous, il n'y a pas d'étanchéité entre les différents niveaux d'enseignement. Si le problème tel que vous le posez ne se situe pas dans l'enseignement de plein exercice, une solution peut malgré tout être trouvée dans une filière scolaire.

**M. Jacques PIETTE, Manager régional du Fonds de Formation professionnelle de la Construction**

Pour répondre à M. PIRONT, je dirais que le système PFI du Forem est une très bonne formule pour un certain public. M. FAGNANT vient de le rappeler : le secteur de la construction a développé un contrat d'apprentissage industriel, appelé Régime d'Apprentissage en Construction (en abrégé, RAC). Et je crois que pour les jeunes qui ont entre 18 et 23 ans, il n'y a guère d'ambiguïté : le RAC est LA bonne formule. Le Fonds Sectoriel intervenant pour partie dans la rémunération du jeune, ce régime octroie à celui-ci un salaire décent, tout en permettant à l'entreprise de le former à un coût raisonnable.

Votre entreprise dispose de l'information, qui se trouve d'ailleurs dans les chambres patronales et tous les organismes qui diffusent des renseignements sur les contrats. Quoi qu'il en soit, je suis tout à fait disposé à vous rencontrer pour vous en parler. Je l'ai déjà dit : nous revenons au problème de l'information, qui est à mon sens le grand défi du 21ème siècle.

## M. Jean LELOTTE, Président de la Maison des Architectes de Verviers

Je n'ai pas de connaissance particulière au niveau de la construction proprement dite, mais plutôt au niveau de l'architecture. Je constate qu'au sein de l'Ordre et des diverses associations d'architectes, nous vivons les mêmes débats quant à l'adéquation de la formation à l'emploi.



Incontestablement, quand quelqu'un sort d'une formation et arrive sur le marché de l'emploi, il ne peut pas tout connaître, ni pratiquer le métier de manière pleinement efficace. Sachons reconnaître que nous-mêmes n'étions pas formés de la sorte non plus. Le stagiaire que j'ai chez moi, qui a la même formation que moi et qui est aussi ingénieur, ne fait pas la même chose que moi, qui suis dans le métier depuis vingt cinq ans. Mais je suis convaincu que les choses vont progressivement se mettre en place. Aussi, je crois qu'il n'est souhaitable pour personne que la formation devienne trop spécifique, parce qu'au bout du compte, nous courrons le risque de nous retrouver avec des "spécialistes", c'est-à-dire, selon la formule consacrée, *des gens qui connaissent tout sur rien*.

Dans l'actuel débat sur l'adéquation formation-emploi, on a un peu l'impression que chacun campe sur ses positions : la satisfaction du travail bien fait de la part des enseignants, le mécontentement de la part des entrepreneurs par rapport à des habitudes d'enseignement qu'ils estiment devoir être changées ou améliorées. Quant à moi, je souhaiterais recentrer le débat sur le thème qui nous rassemble - *Métiers de la Construction, Métiers d'Avenir* - car je pense que ce dont souffrent les métiers de la construction, c'est précisément de ne pas apparaître comme des métiers d'avenir. C'est certainement une image du secteur que nous voudrions faire passer, mais notre profession est plutôt une profession de tradition, peut-être moins ouverte ou tournée vers l'avenir que nous l'espérons. Si le problème est de savoir pourquoi il n'y a pas assez de personnes qualifiées qui sortent de l'école, on peut effectivement se demander s'il n'y en a pas assez qui y entrent, ou si la qualification est insuffisante - et là, je pense qu'on ne va pas trancher en si peu de temps. Mais je crois que le vrai débat se pose ailleurs. Est-ce dans l'enseignement que le problème se situe ? Est-ce en amont ? En aval ? Ou est-ce aussi une

question de société ? Personnellement, lorsque j'observe mon jeune fils surfer sur Internet, je sais qu'il préfère cela à tondre la pelouse quand il pleut. Nous n'allons donc pas nous voiler la face : les métiers de la construction ne sont pas des métiers simples et il existe aujourd'hui un important panel de métiers qui sont - ou paraissent - nettement plus simples et probablement plus agréables que ceux de la construction. L'ouverture des jeunes sur les métiers s'exerce aujourd'hui au niveau des médias. On y parle de l'évolution de la Conception assistée par ordinateur, de l'Internet, de l'Informatique, de la Biotechnologie, bref des métiers qu'on dit maintenant d'avenir. Malgré quoi, nous restons, nous, avec notre construction, avec des briques fabriquées à la pièce que nous continuons à placer l'une sur l'autre, enfermés dans l'image de métiers relativement anciens. Peut-être devons-nous évoluer nous aussi.

A ce sujet, vous me permettez de citer quelques exemples que je rencontre dans mon métier d'expert et qui trahissent un certain manque d'évolution dans les pratiques professionnelles. Dans le domaine de l'expertise, je suis régulièrement confronté à des problèmes liés à ces facteurs conjugués que sont le manque de connaissance approfondie du français et l'évolution des technologies et des techniques. Alors que la plupart des notices deviennent de plus en plus complexes et de plus en plus techniques, de nombreuses personnes par ailleurs bien formées s'avèrent incapables de les comprendre. Si on prend l'exemple de l'hydrofugation de façade, auparavant on mettait du silicone. Aujourd'hui, on travaille, suivant les cas, avec des produits qui sont tout à fait différents et spécifiques - il y en a vingt cinq sur le marché. Il n'est pas rare de rencontrer des gens qui, tout en étant compétents dans leur métier, ont les plus grandes difficultés à assimiler cette complexité croissante, liée aux progrès de la technologie. On parlait tout à l'heure des membranes d'étanchéité, et c'est vrai qu'autrefois on utilisait essentiellement le bitume, avant d'en arriver au roofing. Aujourd'hui encore, des couvreurs évoquent le roofing en ayant l'impression de détenir le secret des membranes d'étanchéité. Or, il en existe quinze ou vingt sortes : avec ou sans paillettes, en polyester, avec fibres, etc. Et l'on constate de nombreux cas où des couvreurs ont collé l'une sur l'autre deux membranes totalement différentes et inappropriées. Par la suite, cela cause bien évidemment un réel problème, mais ils ne savent pas pourquoi. Outre l'adéquation de la formation aux métiers, l'adéquation des métiers eux-mêmes aux techniques est donc un problème grave, qui sera certainement un des défis d'avenir de la construction.

**M. Jean-Claude THUNUS, Entrepreneur, Entreprise Générale de Construction  
J.-C. Thunus**

Nous avons soulevé un certain nombre de problèmes, évoqué certaines difficultés ; je souhaiterais terminer par une note positive.

J'ai récemment engagé deux jeunes au travers des systèmes RAC et RAJ et je suis très content. Je dois avouer que ces systèmes me conviennent très bien, en rendant possible la formation d'un jeune à un coût tout à fait convenable.

**M. Jacques RONDAL, Professeur Ordinaire à l'Université de Liège**

Il me reste maintenant à remercier l'ensemble des participants à ce panel. Merci pour tout ce que vous avez mis sur la table. Il est certain qu'aucun débat, aussi long soit-il - et il n'est pas bon d'avoir des échanges trop longs dans les débats - ne peut apporter des solutions, mais il peut en tout cas permettre de soulever un certain nombre de problèmes et nous amener à réfléchir pour passer ensuite à l'action.

Je voudrais également remercier les orateurs qui ont introduit le panel. Il me reste maintenant à rendre la parole à M. CAYET, Président de la Fondation Jean Boets.

**M. Philibert CAYET, Président de la Fondation Jean Boets**

Pour le nombre de questions et d'interventions, pour l'intérêt et la richesse de ces échanges, je remercie l'ensemble des orateurs et participants, et tout particulièrement M. Jacques RONDAL pour avoir animé les débats. Tous mes remerciements également à M. le Directeur Mario DETHIER et son équipe, aux responsables et à l'ensemble du personnel de l'Internat de l'Ecole Polytechnique de Verviers, pour nous avoir si aimablement accueillis.



*M. le Directeur Mario DETHIER, entouré de MM. Pierre LEBEAU, Chef d'Atelier et Francis BRISCOT, Chef de Travaux*



## LISTE DES PARTICIPANTS

Mme Jeannine ALT, Professeur, ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS  
M. Jean BAGUETTE, Directeur, CONFEDERATION CONSTRUCTION VERVIERS  
M. Roland BAMPES, Inspecteur, ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE  
M. Laurent BEAUJEAN, Membre effectif, FONDATION JEAN BOETS  
M. Jean-Claude BIERMANS, Directeur, ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING  
M. René BOLLETTE, Professeur, ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS  
M. Francis BRISCOT, Chef de Travaux, ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS  
M. Jean-Paul CABAY, Inspecteur, ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
M. Philibert CAYET, Président, FONDATION JEAN BOETS  
M. Clément COUNASSE, Responsable du Département Génie Civil, GREISCH SA  
Mme Danielle COUNE, Directrice générale, SERVICES TECHNIQUES PROVINCIAUX  
M. Paul CRESPIN, Trésorier, FONDATION JEAN BOETS  
M. Thierry DA VIA, Agent technique en Chef, Service Architecture, ADMINISTRATION COMMUNALE DE VERVIERS  
M. Marcel DANS, Trésorier adjoint, FONDATION JEAN BOETS  
M. Edouard DAVID, Directeur, HEPL RENNEQUIN SUALEM  
M. GEORGES DAVID, Administrateur Directeur général, REFORME ET NIZET-THIRION SA  
M. André DE HEY, Professeur, INSTITUT SAINT JOSEPH  
M. Raymond DEGUELDRE, Professeur, ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS  
M. José DELRE, Directeur, ICADI  
M. Roger DEMASY, Maître-Assistant, HEPL RENNEQUIN SUALEM-DEPARTEMENT CONSTRUCTION  
M. Abel DESMIT, Inspecteur, ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE  
M. Mario DETHIER, Directeur, ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS  
M. Michel DETROZ, Secrétaire, FONDATION JEAN BOETS  
M. Marc EVRARD, Accompagnateur CEFA, ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS

M. Ivan FAGNANT, Directeur général, ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE  
M. Raymond FYON, Professeur, ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS  
M. Adolphe GAILLARD, Chef d'Atelier honoraire, ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE  
M. André GILLES, Député permanent  
M. Alain KLEIN, Professeur, ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS  
M. Pierre LEBEAU, Chef d'Atelier, ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS  
M. Jean LEBOS, Directeur, ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL  
M. Jean LELOTTE, Président, MAISON DES ARCHITECTES DE VERVIERS  
M. Jean LENTZ, Directeur du Centre de Liège II, DIRECTION GENERALE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
M. Roger LESAGE, Inspecteur diocésain, ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU DIOCESE DE LIEGE  
M. Pierre LORENT, Administrateur délégué, SEFMEP  
M. Léon MALMEDY, Administrateur délégué, MERY BOIS SA  
M. Pierre MARLY, Animateur Conseiller en communication, FONDATION JEAN BOETS  
M. Jean-Louis MASSART, Attaché de Presse, CABINET DU DEPUTE PERMANENT A. GILLES  
M. Paul MERCHIERS, Directeur-Président, HEPL RENNEQUIN SUALEM  
M. Francis PEREE, Directeur général, ENSEIGNEMENT DE LA VILLE DE LIEGE  
M. Jacques PIETTE, Manager régional, FONDS DE FORMATION DE LA CONSTRUCTION  
M. René PIQUERAY, Professeur, ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS  
M. Michel PIRON, Directeur, HEPL RENNEQUIN SUALEM  
M. Vincent PIRONT, Administrateur délégué, VINCENT PIRONT SA  
M. Jean-Marie PISSART, Architecte, PISSART - VAN DER STRICHT SA  
M. Robert QUABRON, Gérant, CME SPRL  
M. Roger QUICKELS, Directeur, INSTITUT NOTRE DAME - MALMEDY  
M. Jacques RONDAL, Professeur ordinaire, ULG, FACULTE DES SCIENCES APPLIQUEES  
M. Jean-Marie RUWET, Professeur, ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS  
M. Yves SACRE, Maître-Assistant, HEPL RENNEQUIN SUALEM - DEPARTEMENT CONSTRUCTION  
M. Philippe SALSAC, Maître-Assistant, HEPL RENNEQUIN SUALEM - DEPARTEMENT CONSTRUCTION  
M. Yves SIMAR, Gérant, RENE SIMAR SPRL

M. Roger STASSEN, Chef d'Atelier, INSTITUT TECHNIQUE DON BOSCO -  
VERVIERS  
M. Marcel STOMMEN, Président du Pouvoir Organisateur, INSTITUT SAINT  
JOSEPH - WELKENRAEDT  
M. Jean-Claude THUNUS, Entrepreneur, ENTREPRISE GENERALE DE  
CONSTRUCTION J.-C. THUNUS  
M. Louis VANDERHOVEN, Chef de Cabinet, CABINET DU DEPUTE  
PERMANENT A. GILLES  
Mme Liliane VANDEWEYER, Chef d'Atelier, ECOLE POLYTECHNIQUE DE HUY  
M. Daniel WILKET, Professeur, ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS  
M. Paul WILLEQUET, Directeur, ECOLE POLYTECHNIQUE DE HUY  
M. André ZANGERLE, Délégué syndical, FGTB VERVIERS



**L'inauguration  
du CAMPUS DE SERAING CENTRE  
et de l'ESPACE JEAN BOETS**



**Vendredi 26 mai 2000  
Parc des Marêts**



*Vuos générales des participants*

**A l'occasion de l'inauguration  
du Campus de Seraing Centre  
et de l'Espace Jean Boets  
(Parc des Marêts)**



*André GILLES à la tribune*

## Discours de M. André GILLES, Député permanent

Mesdames  
Mesdemoiselles  
Messieurs,

Nous inaugurons ce midi le nouveau "Campus de Seraing Centre" et son "Espace Jean Boets".

En qualité de Député permanent, mais aussi - pourquoi ne pas l'avouer ? - en qualité de Sérésien, je suis particulièrement heureux et fier de ce nouveau campus.

Heureux, parce qu'il témoigne de la contribution de la Province de Liège au renouveau de Seraing.

Fier, parce qu'il manifeste sa reconnaissance à un homme - sérésien aussi - dont la destinée est intimement liée à l'Enseignement de la Province de Liège : Monsieur Jean BOETS, Directeur général honoraire de notre enseignement.

Monsieur le Directeur général honoraire, Mon Cher Jean, si tu le permets, je suis fier et heureux d'inaugurer un "Espace" qui t'est dédié et qui porte ton nom.

Tu es né en même temps que l'Enseignement de la Province de Liège. Etait-ce un signe ?

Homme d'une grande intelligence, attaché aux valeurs humanistes qui sont nôtres, tu as gravi les échelons un à un pour devenir, en 1964, le Directeur général de l'Enseignement de la Province de Liège.

Instituteur, commis aux écritures, surveillant, professeur, ingénieur, directeur, inspecteur et finalement Directeur général, tu as porté haut la réputation de notre réseau d'enseignement. Bien au-delà des frontières de la Belgique...

Tu as plaidé, bien avant l'heure, dès les années 50, pour des Humanités techniques et professionnelles. En 1997, un décret consacrait ce concept.

Tu fus l'inspirateur du CPEONS, du CENTRE DES METHODES

D'ENSEIGNEMENT, du CENTRE DE COOPERATION TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE.

Tu as contribué à la création d'une société publique pour la promotion de la technologie de l'éducation.

Infatigable, tu fus le Directeur général proposant à la Députation permanente la création, dans les années 60, d'une école supérieure d'informatique, dirigée par Maurice DANGOXHE puis Edouard DAVID.

École où nous sommes, et devenue aujourd'hui une composante importante de la Haute Ecole de la Province de Liège Rennequin Sualem.

Retraité en 1981, tu n'as cessé pour autant de défendre un enseignement technique et professionnel que tu as servi avec autorité et compétence.

A travers une Fondation pluraliste qui porte ton nom, tu as lancé une vaste campagne de sensibilisation en faveur de l'enseignement technique. Aidé par Eugène DUVIVIER, trop tôt disparu, Philibert CAYET ici présent, ainsi que par de nombreux collaborateurs dont tu sais susciter l'enthousiasme et le dévouement, tu continues à porter la promotion d'un enseignement technique et professionnel qui te tient particulièrement à cœur.

Homme de cœur, productif et imaginaire, tu fus un bâtisseur de l'Enseignement de la Province de Liège.

Jean, nous sommes fier d'avoir dans nos rangs des serviteurs de ta stature.

Tu as écrit un jour : *" Nous devons admettre l'impérieuse nécessité d'une culture technique qui s'adresse à l'être tout entier, pensée et action, mains et esprit, sens individuel et sens social "*.

Jean, je te l'affirme, l'idée est bien passée ! Et chaque fois que nous entrerons dans le hall d'accueil de l'ESPACE JEAN BOETS, sous ton regard attentif et exigeant, nous pourrons lire cette citation.

Encore une fois bravo et merci pour tout, Monsieur le Directeur général. Pour tout ce que vous avez apporté et apporterez encore. Votre action honore l'Enseignement Technique que vous avez servi.

En début de ce discours , je disais que j'étais un Député fier et heureux.

Heureux, parce que ce campus témoigne de la contribution de la Province de Liège au renouveau de Seraing.

Il s'intègre dans une politique d'ensemble. Après ses deux nouvelles Places et leurs abords en cours d'achèvement, Seraing va bénéficier d'un nouveau Campus réservé à l'enseignement supérieur. Et ceci n'est qu'une première étape. J'ai pour ce Campus un projet ambitieux dont ce bâtiment n'est que la première pierre. Nous voulons faire de ce Campus un véritable centre d'excellence en matière de nouvelles technologies. Nouvelles technologies qui doivent être accessibles à tous. Et la première borne interactive présentée ici ce jour n'est qu'un signal de cette volonté.

A travers un corps enseignant de grande qualité, nous avons les compétences pour développer un centre d'excellence. Nous avons l'équipement nécessaire. Et - le plus important - nous en avons la volonté.

A ce jour, 790 étudiants de l'enseignement supérieur fréquentent le site " Campus de Seraing Centre ". Ils suivent des formations en Mécanique, Informatique ou encore en Informatique industrielle.

Je veux rappeler que l'excellente réputation dont est crédité, bien au-delà de notre région avec les projets Erasmus, l'Enseignement de la Province de Liège dans le domaine de l'informatique ne s'est pas faite en un jour. Loin de là. Elle résulte d'une volonté et d'un travail incessant et rondement mené.

Durant ces 30 ans, l'Ecole d'Informatique a vécu divers événements qui, petit à petit, en ont fait l'école que nous connaissons aujourd'hui.

De sa création en 1969 à aujourd'hui, quel long chemin parcouru.

Avec un graduat en informatique en 2 ans, puis quelques 7 ans après, la création d'un graduat en Mécanique, le passage des graduats à trois ans en 89, l'intégration dans la Haute Ecole Rennequin Sualem en 95, l'ouverture d'options en " image de synthèse ".

A partir de cette prochaine année scolaire, dans la perspective de la mise en place de ce centre de compétences aux technologies nouvelles, seront également ouvertes une option " Réseaux et télécommunications " et une année de

spécialisation " Maintenance aéronautique ". Ceci est un scoop.

Ce dernier exemple prouve à suffisance notre volonté d'aller de l'avant, de répondre rapidement aux besoins de la région en matière de formation et de faire du " Campus de Seraing Centre " un véritable Campus de l'Avenir.

Avec cette dernière année de spécialisation en " Maintenance aéronautique ", pour laquelle la Direction générale, en collaboration avec la Haute Ecole, a déjà pris toutes les dispositions en vue de lui assurer un plein succès, l'Enseignement de la Province de Liège montre sa volonté d'accompagner une région qui veut... décoller vers de nouvelles aventures.

La création de l'Ecole d'Informatique s'est révélée bénéfique pour l'ensemble de l'enseignement provincial. Accélération de l'introduction de l'informatique dans tous les instituts, recyclage des professeurs, programme d'équipement cybermédia dans les écoles secondaire et de promotion sociale, sont autant d'actions auxquelles cette école a été associé.

Au service de la région et de son tissu économique, ce Campus est associé à des projets novateurs, en collaboration avec divers partenaires privés. Témoignage de sa vitalité, citons à titre d'exemple, la collaboration avec une importante société en automatismes de production via le CECOTEPE, la collaboration avec l'ALE pour la mise en œuvre d'un intranet provincial, l'accueil de stagiaires d'Afrique du Nord qui viennent se recycler chez nous en informatique.

Tout cela augure d'une franche réussite et d'un avenir assuré pour le " Campus de Seraing Centre ".

Dans un écrin de verdure, avec l'aménagement d'un parc résidentiel réalisé avec l'excellente collaboration de la commune de Seraing, proche de la nouvelle liaison avec le rue Ferrer, le Campus a tous les atouts pour se développer.

La réalisation de ce " Campus de Seraing centre " ne s'est pas faite sans investissements. Plusieurs dizaines de millions ont été consacrés à cette opération. Les travaux ont été conduits sous l'autorité du Service provincial des Bâtiments. Ils ont été menés avec la collaboration efficace des entrepreneurs. Que chacun entende ici l'expression de toute notre gratitude pour l'efficacité avec laquelle le travail a été accompli.

Mais tout le personnel a été également concerné. Le restaurant a été restructuré. Et le nouveau service apporté est apprécié. Que chacun et chacune en soient remerciés et félicités. Les locaux ont été réaménagés avec la collaboration des professeurs. A chacun, mes remerciements.

Oui, vraiment, pour toutes ces raisons, je suis fier et heureux d'inaugurer avec vous ce midi le " Campus de Seraing centre ".

Je vous remercie de m'avoir écouté et vous félicite une fois de plus toutes et tous, pour la qualité du travail que vous accomplissez et accomplirez encore dans ce nouvel espace.



*À la suite de M. le Député permanent André GILLES, M. le Bourgmestre Guy MATHOT adresse également ses salutations et remerciements chaleureux à M. Jean BOETS, en soulignant les excellentes relations qui ont toujours uni la Ville de Seraing à l'Enseignement de la Province de Liège.*

*M. Jean BOETS, entouré de MM. Les Députés permanents André GILLES et Olivier HAMAL. On reconnaît également MM. Claude LANGE, Conseiller provincial, Guy MATHOT, Bourgmestre de la Ville de Seraing, Edouard DAVID, Directeur de la Haute Ecole Rennequin Sualem.*





*Accompagné par son épouse et sa fille, M. Jean BOETS est chaleureusement félicité par l'ensemble des personnes présentes à cette inauguration.*

**Allocution de M. Edouard DAVID, Directeur de catégorie technique, Haute Ecole de la Province de Liège Rennequin Sualem**

Monsieur le Bourgmestre de Seraing  
Monsieur le représentant du Ministre  
MM. les Députés permanents  
Mmes et MM. Les Conseillers provinciaux  
MM. les Bourgmestres  
Mme et MM. Les Echevins de la Ville de Seraing  
Mmes et MM. Les Conseillers communaux  
M. le Directeur général honoraire de l'Enseignement provincial  
Mme et MM. Les Directeurs généraux  
MM. les Inspecteurs  
Mme et MM. Les Directeurs-Présidents  
Mme et MM. Les Directeurs  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

C'est une mission bien agréable de vous souhaiter la bienvenue et de vous accueillir aussi nombreux à cette inauguration du Campus de Seraing Centre.

Il y a 30 ans, à la même époque, nous inaugurons, en présence de Monsieur Abel Dubois, alors Ministre de l'Education Nationale, le centre de traitement de l'information, créé pour servir de laboratoire à la toute jeune section de gradués en informatique.

Aujourd'hui, le Campus de "Seraing Centre" accueille les départements informatique et mécanique de la Haute Ecole de la Province de Liège Rennequin Sualem.

Une population de près de 800 étudiants fréquente le site.  
Un éventail de 6 formations de niveau supérieur leur est proposé, en mécanique et informatique.

A l'occasion de cette inauguration, nous voulions également exprimer notre

reconnaissance aux hommes qui ont contribué à la création de notre Institut. Plus particulièrement, nous pensons à Jean BOETS, Directeur général honoraire, qui nous fait le grand plaisir d'être parmi nous. Monsieur Jean BOETS est à la base de la création en 1969 de notre graduat en informatique et nous savons, Monsieur BOETS, que cette création n'était pas évidente. Le nord du pays avait en effet une perception très contradictoire de la formation de l'informaticien.

Monsieur le Directeur général honoraire, cher Monsieur BOETS, par reconnaissance et par sympathie, l'ensemble des collègues du département informatique a exprimé le souhait de créer l'Espace Jean BOETS que nous découvrirons dans un instant.

Dans l'évolution de notre institut qu'il s'agisse des formations offertes aux étudiants ou de l'infrastructure matériel, nous avons aujourd'hui atteint un nouveau palier. C'est le résultat d'un important travail d'équipe.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, à ce propos, et au nom de l'ensemble du personnel, nous adressons nos remerciements aux autorités provinciales, Conseil provincial, Députation permanente et Direction générale.

Monsieur le Bourgmestre, nos remerciements s'adressent également au personnel de la Ville de Seraing avec lequel nous avons de nombreux contacts et une collaboration entière.

Merci à Madame COUNE, Directrice générale du Service Provincial des Bâtiments. Votre assistance est une assistance omnium. Vous me permettez d'associer à ces remerciements vos collaboratrice et collaborateurs, Madame DEBECHE, Messieurs MUSIOTTI, HENS et WERA, sans oublier Monsieur Jean ROBERT, Directeur de la Régie.

Merci à Monsieur HENDRICKX, Directeur de l'Institut de la Reid et Monsieur BIERMANS, Directeur de l'Ecole Polytechnique de Seraing pour l'aide apportée dans l'organisation de cette manifestation.

Monsieur le Député permanent, nous vous sommes reconnaissants de nous avoir permis de développer nos activités dans un cadre nouveau qui nous convient et qui nous laisse entrevoir un avenir prometteur.

Après cette visite, nous nous retrouverons dans ce local pour prendre ensemble le verre de l'amitié.

Je vous invite à nous suivre.



*M. Jean BOETS découvre la plaquette commémorative de l'Espace Jean Boets.*

# **l'a.s.b.l. CENTRE de COOPERATION TECHNIQUE et PEDAGOGIQUE (CE.CO.TE.PE.)**

Un instrument de liaison économie-enseignement

*Créée en 1974 par le Conseil provincial, cette a.s.b.l. a pour objectif de contribuer à la promotion de l'économie en y associant le réseau d'enseignement de la Province de Liège.*

*Par vocation, le Centre de Coopération Technique et Pédagogique est l'instrument privilégié d'une liaison souple et efficace entre le monde économique et l'enseignement.*

## **5 Départements :**

**GIFOC** : Centre d'Innovation et de Formation Continué

**FORMULTIMEDIA** : Formation par moyens Multimédia

**CEFAP** : Centre de Formation aux Automatismes de Production

**CEFOP** : Centre de Formation Continué du Paramédical

**HORUS** : Centre de Formation Continue et de Recherche en Sciences de l'Information et Sciences Sociales

## **En collaboration avec des partenaires publics et privés,**

nous avons organisé des consultances et formations dans divers secteurs : agriculture, mécanique, construction, informatique, imprimerie, photocomposition, management, communication, pédagogie, auxquels il faut ajouter les domaines spécifiques des départements CEFAP et CEFOP.

## **Que pouvons-nous vous offrir ?**

### **Des formations :**

De l'ouvrier à l'ingénieur industriel, dans pratiquement tous les secteurs professionnels.

Du recyclage ponctuel (quelques jours) à la formation approfondie (plusieurs années).

Notre expérience nous permet de trouver des solutions adaptées à vos problèmes.

### **Des expertises :**

Un expert peut collaborer sur site si nécessaire, à la résolution d'un problème d'infrastructure, d'équipement, de ressources humaines.

### **Des productions de supports multimédia :**

Des supports écrits, audiovisuels ou informatiques peuvent être réalisés et produits pour vos formations.

**a.s.b.l. CE.CO.TE.PE.**

**Centre de Coopération  
Technique et  
Pédagogique**

**Rue du Commerce, 14  
B. 4100 SERAING**

**Tél./Fax :  
32 - (0)4/338 28 30**

# FONDATION JEAN BOETS ASBL

Rue du Commerce, 14  
4100 SERAING

---

Tél. : 04/330 73 47  
Fax : 04/338 28 30

Avec l'aide de la Région Wallonne

---

**Editeur responsable :**

Philibert CAYET, Président de la Fondation Jean BOETS  
Rue de Montegnéc, 144 – 4101 JEMEPPE